



Rapport annuel 2025

Sur la couverture

Au printemps, Cera a lancé la campagne 'Inoubliables, l'un pour l'autre', avec la volonté de contribuer à une société plus attentive et respectueuse des personnes atteintes d'une maladie neuro évolutive. Sous le slogan « La force du lien fait la différence », le grand public était invité à créer des pompons. Un défi ambitieux : il en fallait pas moins de 10.000 pour donner naissance à une œuvre d'art collective. Chaque pompon incarne un geste d'attention et de bienveillance envers les personnes touchées par une maladie comme Alzheimer.

Rapport annuel 2025



Table des matières

5	Message du président et des administrateurs délégués
13	Rapport de l'administrateur statutaire à l'Assemblée Générale
13	Notre mission
13	Nos racines
13	Nos coopérateurs
16	Notre rôle en tant qu'ancrage de KBC/CBC
16	Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier
17	Participations
18	Dividende coopératif
19	Nos avantages aux coopérateurs
24	Notre contribution sociétale
24	Nos trois ambitions
25	Nos valeurs
28	Contribution sociétale régionale
28	Contribution sociétale nationale
29	Contribution sociétale internationale
32	Notre participation
32	Conseils Consultatifs Régionaux
32	Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux
33	Conseil Consultatif National
33	Conseil Consultatif Sociétal
36	Cera et le développement durable
36	Le développement durable est inscrit dans notre ADN
36	La force des coopératives
36	Relation avec KBC
37	Contribution sociétale
37	Entreprendre de manière responsable
40	Notre structure de fonctionnement
40	Conseil d'Administration de Cera Société de gestion
40	Fonctionnement opérationnel
48	Rapport spécial de l'administrateur statutaire
58	Comptes annuels
58	Bilan, compte de résultats et commentaire
58	Bilan après affectation du résultat
62	Compte de résultats après affectation du résultat
63	Commentaire
72	Bilan social
72	État des effectifs
76	Commentaire des comptes annuels
76	Bilan
84	Compte de résultats
86	Affectation du résultat
86	Informations complémentaires
90	Rapport du commissaire
95	Colophon

Message du président et des administrateurs délégués

« L'ancrage consiste à s'assurer que les potentialités d'une région sont mobilisées au maximum au profit de celle-ci. »

Herman Daems, professeur émérite à la KU Leuven

Ces dernières années nous ont appris que la stabilité n'est jamais garantie. Les turbulences géopolitiques, économiques et sociales nous obligent plus que jamais à investir dans ce qui est précieux et nécessaire à notre prospérité et à notre bien-être. À cet égard, l'ancrage n'est pas une notion technique, mais un choix : le choix de la proximité, de la responsabilité et de la force des écosystèmes locaux. Avec tous les coopérateurs de Cera, nous veillons à ce que KBC/CBC conserve un ancrage local et puisse se développer dans une perspective à long terme. Grâce à cet ancrage de KBC/CBC, avec Cera nous pouvons assurer des fondations stables, continuer à construire des partenariats solides, rester à l'écoute de la société et assumer avec conviction notre rôle de coopérative impliquée. Sur cette base solide, nous pouvons relever ensemble les défis d'aujourd'hui et de demain. Par, pour et avec nos coopérateurs.

2025 : Année internationale des coopératives

Les Nations Unies ont proclamé 2025 Année internationale des coopératives. C'est là une reconnaissance du rôle unique des coopératives dans le monde entier : des entreprises axées sur le développement durable, la participation et la valeur partagée. Il existe plus de trois millions de coopératives dans le monde et pas moins de 12% de la population mondiale en est membre.

Cette année, les Nations Unies ont demandé d'accorder une attention particulière à la contribution sociétale des coopératives. Cera y a contribué en proposant un certain nombre d'avantages spécifiques pour ses coopérateurs et en organisant des événements. Par exemple, l'exposition *Coöperaties, je vindt ze overal!*, montrant comment, hier et aujourd'hui, les gens s'unissent pour entreprendre et relever les défis sociétaux ensemble.

Notre base de coopérateurs en croissance, avec de nombreux nouveaux jeunes coopérateurs

En avril 2024, nous avons atteint le cap des 400.000 coopérateurs, et le compteur ne s'est pas arrêté là. Nous avons terminé 2025 avec 407.704 coopérateurs, ce qui dénote une nouvelle fois une croissance fabuleuse. Rien qu'en 2025, nous avons pu accueillir 14.677 nouveaux coopérateurs, ce qui représente une croissance nette de 6.414 coopérateurs. Ces chiffres crefflètent plus que la seule croissance. Ils montrent que de plus en plus de personnes sont attirées par notre proposition : elles souhaitent s'associer à une organisation qui investit dans un large progrès sociétal, qui propose une offre attrayante à ses coopérateurs et qui, grâce à une politique financière prudente et tournée vers l'avenir, prend son rôle de coopérative au sérieux.

Nous menons une politique prudente à long terme, dans le cadre de laquelle nous constituons des réserves lors des bonnes années. Elles consolident le bilan de Cera pour lui permettre de relever les défis futurs. Cette politique nous permet de garantir un dividende stable, même dans un contexte changeant. Le Conseil d'Administration de Cera propose à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende brut de 4,00% pour l'exercice 2025.

La participation : notre véritable force

La structure participative de Cera est l'un de nos plus gros atouts. Elle est profondément ancrée dans la société avec environ 970 membres siégeant au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR). Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera qui captent des signaux, détectent des opportunités et participent à l'évaluation des projets. Les membres des Conseils Consultatifs Régionaux assurent la circulation des informations entre la base et les organes de gestion et inversement. Leur implication crée un large soutien et une abondance de perspectives. Chaque Conseil Consultatif Régional est représenté au sein du Conseil Consultatif National (CCN), où se réunissent les représentants des coopérateurs, de la direction et des administrateurs. Enfin, Cera organise sa contribution sociétale sous la houlette d'une structure distincte, le Conseil Consultatif Sociétal (CCS), constitué de trois groupes de pilotage (pour chacune des ambitions sociétales) et un groupe de travail relatif à la Collection d'art de Cera. En 2025, nous avons de nouveau constaté une forte présence et une grande implication à tous les niveaux, ce dont nous sommes très reconnaissants envers nos membres.

Contribution sociétale : investir ensemble dans l'impact

Avec plus de 400.000 coopérateurs, nous investissons dans des projets qui contribuent à une société où chacun peut donner le meilleur de soi. Notre contribution sociétale se concentre sur trois ambitions :

1. une société solidaire, respectueuse et sans barrières
2. des quartiers chaleureux et accueillants
3. des coopératives solides et largement soutenues

Notre ancrage régional reste un atout distinctif à cet égard. En 2025, nous avons soutenu 750 projets régionaux, sélectionnés à chaque fois par les Conseils Consultatifs Régionaux, sur la base des trois ambitions, de la qualité des projets et de l'appréciation qu'en fait la base locale de coopérateurs. Ces coopérateurs locaux, disposant d'une grande connaissance de leur région et résolument engagés en sa faveur, confèrent ainsi de la crédibilité et une portée pertinente aux projets sociétaux de Cera. Au niveau national, nous avons soutenu 57 projets. Ceux-ci ont été réalisés en collaboration avec un large réseau de partenaires issus du secteur non marchand, de l'enseignement, du monde de la recherche et de l'entreprise et des pouvoirs publics.

En 2025, KBC et Cera ont lancé une nouvelle initiative sociétale: la KBC & Cera Foundation. Créée fin 2025, cette fondation se consacrera à partir de 2026 au soutien de projets qui contribuent à la prévention dans les soins de santé mentale chez les jeunes. Nous voulons ainsi relever ensemble un grand défi sociétal. Cera contribuera chaque année à hauteur de 1 million d'euros aux frais de fonctionnement de la fondation.

À l'international, nous poursuivons notre implication via BRS asbl, au sein de laquelle Cera et KBC endossent le rôle de partenaires structurels. 96 bénévoles (des employés de KBC et des pensionnés) se sont engagés avec nos collègues de Cera à partager leurs connaissances et leur expérience avec les équipes de management de 14 coopératives d'épargne et de crédit en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Grâce à ce soutien, les organisations peuvent continuer à se renforcer et à offrir à leurs clients, en particulier aux entrepreneurs et paysans ruraux, un service meilleur et davantage tourné vers l'avenir.

Les avantages Cera, la force des achats groupés

Grâce à sa large base de coopérateurs et à sa force d'achat groupé, Cera peut accorder des réductions et proposer une large gamme exclusive d'événements et d'activités à ses coopérateurs (qui détiennent au moins 600 euros de parts). Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des coopérateurs. Outre Cera, les partenaires commerciaux effectuent souvent un apport substantiel. Les coopérateurs participants en tirent un bénéfice direct. De plus, cela nous permet de favoriser des rencontres et d'abaisser le seuil de participation à la culture ou au divertissement. La bonne réputation que Cera s'est forgée grâce aux avantages pour ses coopérateurs et la participation croissante de ceux-ci incitent en outre d'autres personnes à rejoindre la coopérative.

Dans notre offre, les avantages liés à la contribution sociétale de Cera, les produits issus de coopératives et les produits de KBC et CBC occupent une place de choix. Cera veille par exemple à ce qu'un compte bancaire KBC/CBC reste gratuit pour les jeunes entre 25 et 30 ans, ce qui constitue un atout supplémentaire pour aider les jeunes à se tourner vers Cera.

KBC Groupe a de nouveau obtenu un résultat solide en 2025

Du fait de sa mission, Cera contribue à un actionnariat stable et ancré localement pour KBC Groupe. Cela constitue une base solide pour la poursuite du développement de KBC Groupe, ce qui confère un effet de levier à son développement économique, social et durable. En 2025, KBC Groupe a enregistré un nouveau résultat solide. Dans le rapport annuel de KBC Groupe, Johan Thijs, CEO, et Koenraad Debackere, président du Conseil d'Administration de KBC Groupe, déclarent :

De nouveau, un excellent résultat

Comme l'explique Johan Thijs : « En 2025, nous avons enregistré un résultat net de près de 3,6 milliards d'euros, soit une hausse de 4% par rapport à l'année dernière, et ce, malgré le fait que les résultats 2024 aient été favorisés par un certain nombre d'éléments ponctuels positifs importants, notamment liés à la sortie de l'Irlande, pour un total de 0,4 milliard d'euros. Sans ces éléments, notre résultat net a augmenté de 18%. Nos revenus ont augmenté de 9%, principalement grâce à la hausse des revenus nets d'intérêts, des revenus d'assurance et des revenus nets de commissions. L'octroi de crédit aux clients a considérablement augmenté, de pas moins de 7%, et les dépôts clients - à l'exclusion des dépôts volatils dans les agences étrangères de KBC Banque - ont augmenté de 3%. Bien que nous ayons dû enregistrer un peu plus de réductions de valeur, notre ratio de coûts de crédit (0,13%) est resté largement inférieur à la moyenne à long terme. Après exclusion de l'impact de change, nos coûts ont augmenté de 2,5%, conformément à nos attentes.

Notre position de liquidité est restée forte, avec un NSFR de 138% et un LCR de 159%. Notre position en capital s'est également renforcée, avec un ratio common equity à pleine charge hors plancher de 14,9% fin 2025, selon la nouvelle réglementation Bâle IV.

En 2025, nous avons actualisé notre politique en matière de dividendes et de capital. En principe, nous distribuons chaque année entre 50% et 65% du résultat consolidé sous forme de dividende, dont 1 euro en tant que dividende intérimaire en novembre. Nous voulons rester parmi les institutions financières les mieux capitalisées d'Europe. Chaque année, notre Conseil d'Administration décide de l'utilisation du capital, en mettant l'accent sur la croissance organique et les acquisitions. Nous considérons à cet égard un ratio common equity à pleine charge hors plancher de 13% comme le minimum. Nous avons également commencé à utiliser des TRS (transferts d'une partie significative du risque, SRT en anglais) dans le cadre d'un programme visant à optimiser nos actifs pondérés par les risques - et donc notre position en capital. En novembre 2025, nous avons déjà clôturé une première transaction TRS, ce qui a entraîné une économie sur les actifs pondérés par les risques d'environ 2 milliards d'euros. Nous convertissons également nos excellents résultats en une prime bénéficiaire supplémentaire pour tous nos collaborateurs. Pour 2025, nous proposons à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende brut total de 5,1 euros par action, composé d'un dividende intérimaire de 1 euro, déjà versé en 2025, et d'un dividende final de 4,1 euros, qui doit être distribué en mai 2026. Cela revient à un paiement de 60% de notre résultat consolidé. »

La durabilité intégrée à notre modèle d'entreprise

Comme l'explique Johan Thijs : « En tant que bancassureur, nous bénéficions d'une position forte pour contribuer à construire un avenir durable. La transition vers une économie à faible émission de carbone en constitue une partie importante. La crise climatique est en effet un défi majeur - pour nous et pour nos clients - et nous assumons dès lors notre responsabilité dans ce domaine. Nous réduisons notre empreinte écologique, mais surtout, nous aidons nos clients sur la voie de leur transition durable. Nous avons défini des objectifs climatiques clairs pour les secteurs à forte intensité de CO₂ dans notre portefeuille de crédit et nous les suivons de près. En outre, nous participons à des initiatives internationales en matière de climat, d'environnement et de durabilité. Nous veillons aussi à une bonne gestion. En 2025, par exemple, nous avons renforcé notre Conseil d'Administration avec deux membres indépendants supplémentaires. »

Koenraad Debackere de poursuivre : « Nous communiquons ouvertement et clairement sur nos efforts en matière de développement durable. Depuis l'année dernière, nous le faisons par le biais d'une déclaration de durabilité spéciale dans notre rapport annuel et d'un rapport de durabilité volontaire. Les deux documents sont disponibles sur www.kbc.com. Nos efforts en matière de développement durable sont également reconnus en externe. Pour la quatrième année consécutive, CDP a inclus KBC dans la prestigieuse liste Climate Change A. Cette reconnaissance témoigne du leadership mondial en matière d'action climatique, de transparence et d'impact stratégique. Le fait que nous ayons participé pour la 25e fois à l'enquête annuelle sur le développement durable Corporate Sustainability Assessment de S&P Global prouve également notre engagement durable, cohérent et fondé sur des connaissances de pointe en faveur de la durabilité. De plus, plusieurs sociétés de notre groupe ont été qualifiées de meilleure banque en matière de durabilité dans leurs pays respectifs, notamment par Euromoney, International Banker et Global Finance. »

Cera et le développement durable

Le développement durable fait partie intégrante de l'identité de notre coopérative. Dans le cadre de notre mission visant à « S'investir dans le bien-être et la prospérité », nous optons délibérément pour une approche où la valeur économique et la valeur sociale vont de pair. Pour Cera, la durabilité est une façon de travailler qui découle de nos valeurs coopératives, de notre vision à long terme et de notre fort ancrage local. Les défis actuels - changement climatique, inégalités sociales, polarisation, incertitude économique et géopolitique - montrent l'importance d'investir dans des communautés résilientes. Les coopératives jouent à cet égard un rôle particulier : elles construisent une valeur partagée, un engagement démocratique et une continuité à long terme. Grâce à nos Conseils Consultatifs Régionaux, nous restons proches de la vie locale et nous pouvons soutenir des initiatives qui renforcent la cohésion sociale et offrent de nouvelles opportunités aux groupes vulnérables.

Notre rôle chez KBC/CBC nous permet également de concrétiser le développement durable. En tant qu'actionnaire impliqué, nous contribuons à orienter les choix stratégiques d'un bancassureur ancré localement, qui mise à son tour sur une politique de durabilité intégrée, un reporting transparent et une responsabilité sociétale. En outre, nous renforçons l'impact en collaborant à des initiatives telles que la KBC & Cera Foundation et en partageant notre expertise avec des partenaires de microfinance dans les pays du Sud via BRS.

Enfin, nous assumons également nos responsabilités dans notre propre fonctionnement. Nous veillons systématiquement à ce que nos initiatives soient durables au sens large du terme : elles doivent favoriser la diversité et l'inclusion, être abordables financièrement et accessibles à tous, y compris pour les personnes en situation de handicap. Dans la mesure du possible, nous optons pour des produits locaux et en circuit court, nous limitons le travail d'impression en misant sur la communication numérique, nous travaillons avec du papier certifié et nous misons sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans nos bureaux. C'est aussi pour nous un point d'ancrage : prendre soin de l'avenir, en posant des choix conscients aujourd'hui.

Perspectives pour l'avenir

En 2025, nous avons défini un nouveau cadre stratégique qui donne une orientation à notre coopérative pour les années à venir, en s'appuyant sur les fondations solides existantes. À cet égard, nous profitons du feed-back de notre base de coopérateurs et des idées qui en découlent. L'élaboration commence maintenant et sera façonnée et communiquée en étroite collaboration avec nos administrateurs et les membres de notre structure de participation. À suivre donc.

Nous continuons également d'investir dans une nouvelle plateforme d'outils numériques qui permet d'offrir un service encore meilleur à nos coopérateurs. En 2026, nous prévoyons une nouvelle boutique en ligne plus conviviale pour les avantages aux coopérateurs et nous travaillons à un nouveau site Internet.

Merci !

Cera, c'est d'abord une communauté de coopérateurs qui nous font confiance. Les employés de Cera, qui travaillent chaque jour avec dévouement à notre mission, sont tout aussi importants. Ensemble, vous formez la base de tout ce que nous construisons, et nous tenons à vous remercier très chaleureusement.

En 2025, Luc Vandecatseye a quitté ses fonctions d'administrateur et nous avons accueilli Sven Stevens comme nouvel administrateur du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion. Nous remercions pour leur engagement toutes les personnes qui passent le flambeau et le reprennent.

Plus forts ensemble

Cera incarne la force du collectif : en renforçant le lien, en soutenant les communautés locales, en assumant des responsabilités en tant qu'actionnaire et en réunissant plus de 400.000 personnes autour d'une mission commune. C'est précisément cette force commune qui nous aide à avancer, même en ces temps incertains. Et c'est avec cette confiance que nous progressons ensemble - avec ambition, avec chaleur et avec la conviction qu'en tant que coopérative, nous continuons vraiment à faire la différence.

Louvain, le 24 avril 2026



Marc De Ceuster
administrateur
délégué



Franky Depickere
administrateur délégué



Frederik Vandepitte
administrateur délégué
président du Comité
management



Mathilde Remy
présidente du
Conseil d'Administration



Du pompon à l'œuvre d'art

En 2025, Cera a lancé la campagne 'Inoubliables, l'un pour l'autre', avec l'ambition de contribuer à une société plus respectueuse des personnes atteintes d'une maladie neuro-évolutive. Dans ce cadre, la chanteuse néerlandophone Luka Cruysberghs a composé la chanson Zolang We Samen Zijn (Tant qu'on sera ensemble).

Parallèlement, Cera a invité le grand public à confectionner des pompons et à les déposer dans l'un des 65 points de collecte répartis dans le pays. L'objectif initial de 10.000 pompons a été largement dépassé : 25.000 créations ont finalement été récoltées. Ces pompons ont ensuite été transformés en une œuvre d'art collective par de jeunes adultes atteints de démence précoce, au Beeldlab de Lier. Dévoilée lors de l'Assemblée Générale de Cera, l'œuvre a été exposée durant l'été au Concertgebouw de Bruges, avant de trouver sa place définitive au Centre psychiatrique universitaire de la KU Leuven.





ONVERGETELIJK
VOOR ELKAAR

INOUBLIABLES
ENTREES
POUR L'AUTRE

Rapport de l'administrateur statutaire à l'Assemblée Générale

Notre mission

Cera. S'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec plus de 400.000 coopérateurs enthousiastes, Cera est la coopérative la plus chaleureuse et la plus impliquée de Belgique. Ensemble, nous accomplissons plus, nous partageons plus et nous investissons mieux : dans des initiatives qui font du bien et qui relient les gens, dans des projets qui profitent à chacun d'entre nous.

Ensemble, nous prenons soin les uns des autres.

Nos racines

La coopérative Cera a été fondée selon les préceptes de Friedrich Wilhelm Raiffeisen (1818-1888). L'hiver 1846-1847 avait semé une profonde misère dans la région dont F.W. Raiffeisen était le maire. Comprenant que la charité n'était pas une solution, Raiffeisen décida de lutter autrement contre la pauvreté et la misère. Il opta pour une démarche résolument novatrice : l'entraide. Il s'agissait d'aider les paysans en situation de précarité à sortir de leur dénuement en appliquant un système de solidarité basé sur une structure coopérative. La première coopérative Raiffeisen vit le jour à Rillaar, en Brabant flamand, en 1892 ; c'est elle qui plus tard donnera naissance à la Banque CERA. En juin 1998, la fusion entre la Banque CERA, la Kredietbank et ABB Assurances débouchera sur la création de KBC/CBC.

Depuis, la coopérative Cera est un actionnaire important du groupe KBC qui croit fermement en la force d'un bancassureur pour l'économie et la prospérité locales. Elle rassemble les parts des anciens coopérateurs de la Banque CERA et celles des nouveaux coopérateurs, tout en incarnant les valeurs coopératives de manière résolument moderne et tournée vers l'avenir. Cera émet régulièrement des parts E lui permettant de rajeunir, élargir et activer sa base. Avec quelque 400.000 coopérateurs, Cera est l'une des plus grandes coopératives de Belgique. En fédérant ressources humaines, moyens et organisations, en unissant les forces, en prenant des initiatives et en menant à bien des projets, Cera poursuit un objectif clair : s'investir dans le bien-être et la prospérité. Et ce, depuis 133 ans.

Nos coopérateurs

Fin 2025, Cera comptait 407.704 coopérateurs. Cela signifie que près d'un Belge sur 30 est coopérateur de Cera. Grâce à une approche marketing poussée, à la mise en place de campagnes de recrutement réussies et à l'attention constante portée à l'attractivité de Cera dans tout ce que nous faisons, nous avons pu accueillir 14.677 nouveaux coopérateurs en 2025.

Ce nombre de coopérateurs constitue une base solide pour toutes nos activités : être un actionnaire de référence stable pour KBC Groupe ; offrir des avantages exclusifs à nos coopérateurs grâce à des réductions sur toutes sortes de produits, services et événements ; et apporter une contribution positive à la société à travers notre action sociétale et l'implication de nos coopérateurs.

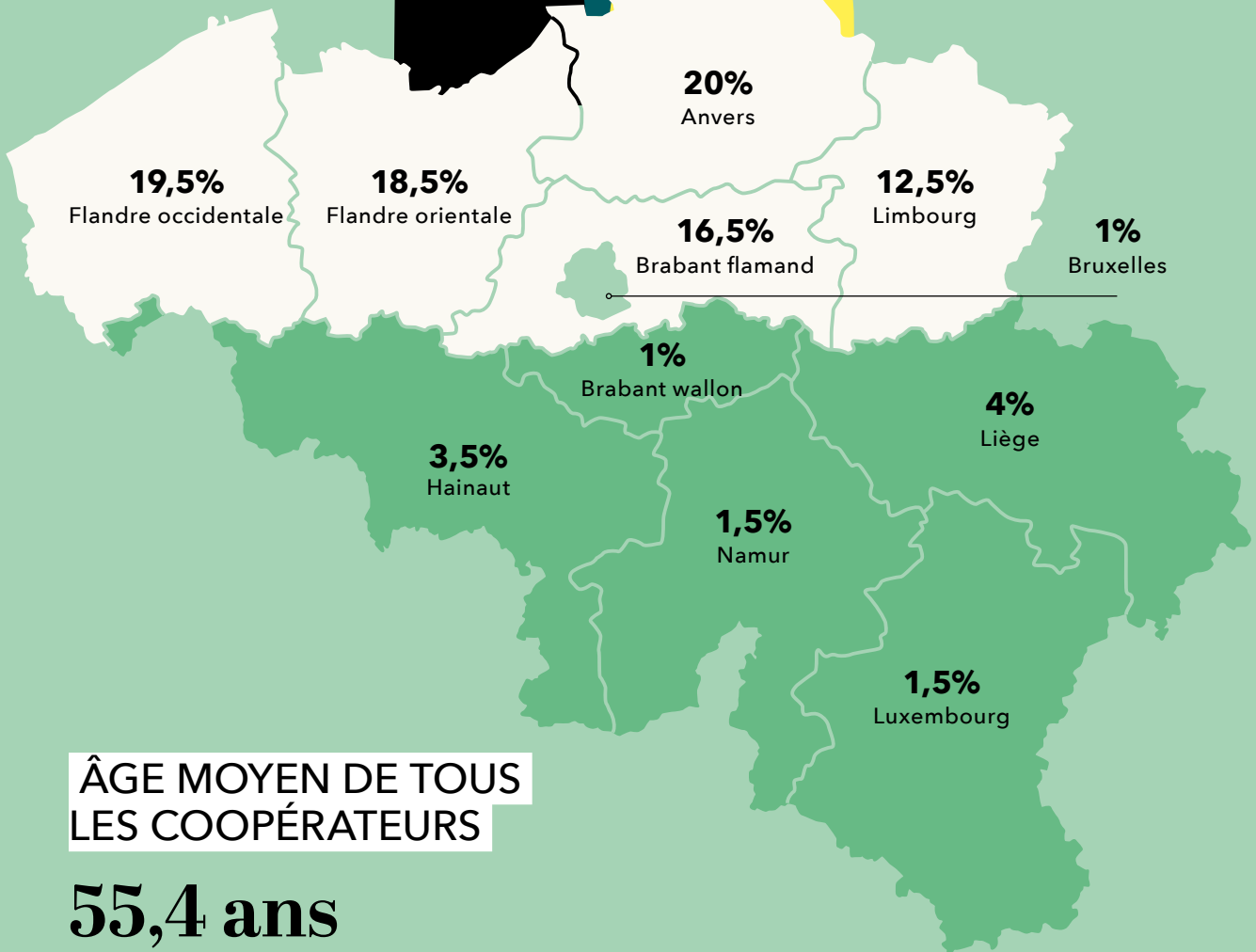


407.704
COOPÉRATEURS

400.000
COOPÉRATEURS !
ENSEMBLE, NOUS
SOMMES PLUS
FORTS



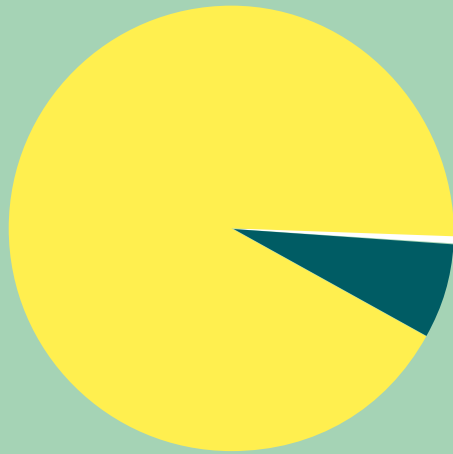
284.091
FAMILLES



ÂGE MOYEN DE TOUS
LES COOPÉRATEURS

55,4 ans

14.677
NOUVEAUX COOPÉRATEURS

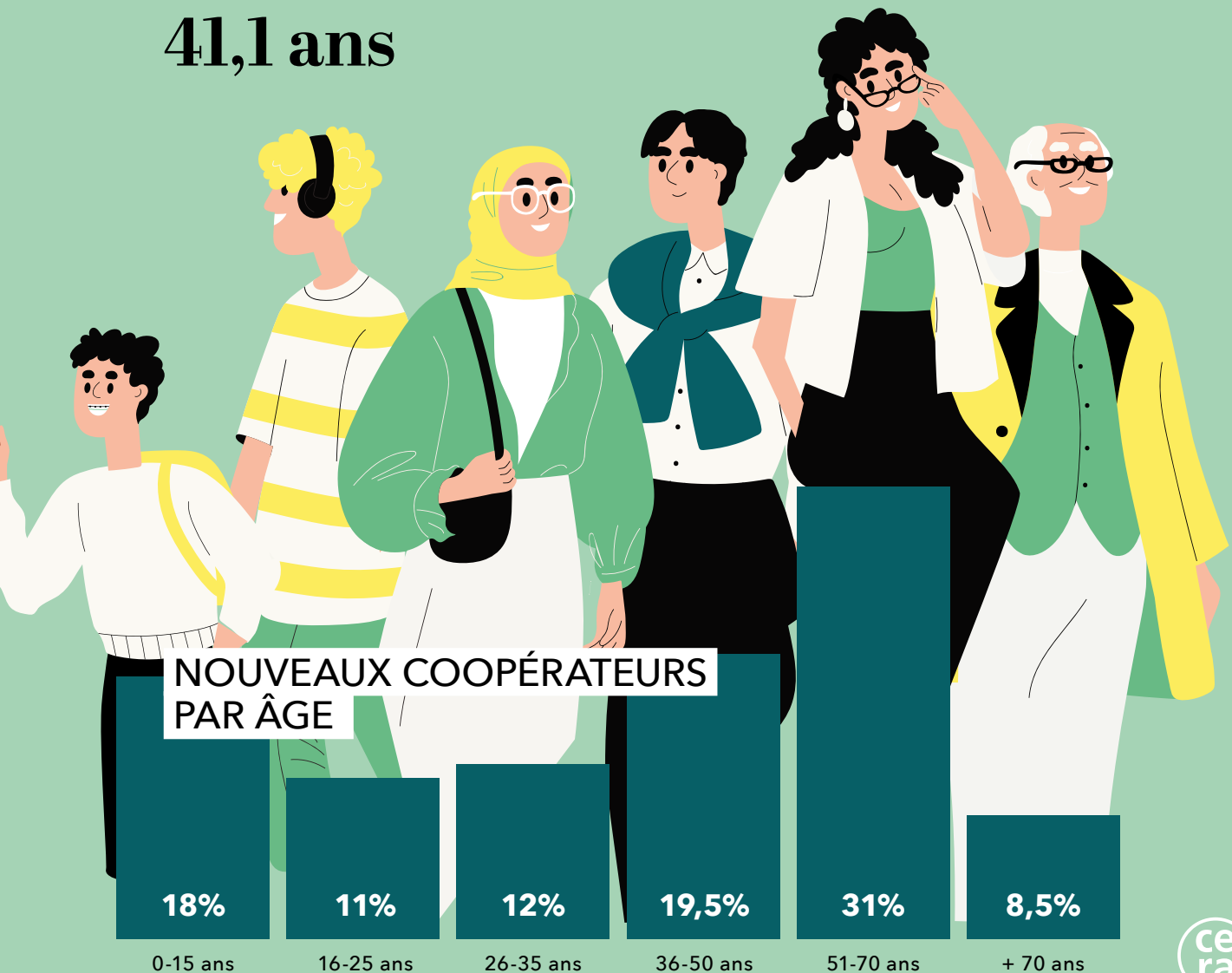


6.414
Croissance
nette de
coopérateurs

- 88,5% Néerlandophones
- 10,5% Francophones
- 0,5% Germanophones

ÂGE MOYEN PARMIS LES
NOUVEAUX COOPÉRATEURS

41,1 ans



Notre rôle en tant qu'ancrage de KBC/CBC

Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier

Le patrimoine financier de Cera se compose en majeure partie de participations dans KBC Groupe¹ et KBC Ancora. Cette dernière est un monoholding : son seul actif est composé d'actions de KBC Groupe ; il s'agit donc d'une participation indirecte de Cera dans KBC Groupe.

L'ancrage du groupe KBC/CBC est une mission clé de Cera : sa participation importante (directe et indirecte) dans KBC Groupe est essentielle à la stabilité de l'actionnariat et au développement continu du groupe KBC/CBC.

Cette mission d'ancrage n'est pas seulement importante en raison du lien historique avec les activités de l'ancienne Banque CERA, qui est devenue KBC/CBC. Nous avons aussi la ferme conviction qu'un actionnariat stable et local d'un important centre de décision financière dans notre pays offre des atouts financiers, économiques et sociétaux importants.

L'évolution du groupe KBC est naturellement importante pour Cera et l'ensemble de ses coopérateurs. La gestion du patrimoine investi dans le groupe KBC requiert un engagement actif de Cera et de ses mandataires au sein des divers organes de gestion des sociétés du groupe KBC. C'est pourquoi Cera participe de très près à l'élaboration de la stratégie et au contrôle de ces sociétés, sans jamais perdre de vue ses valeurs coopératives.

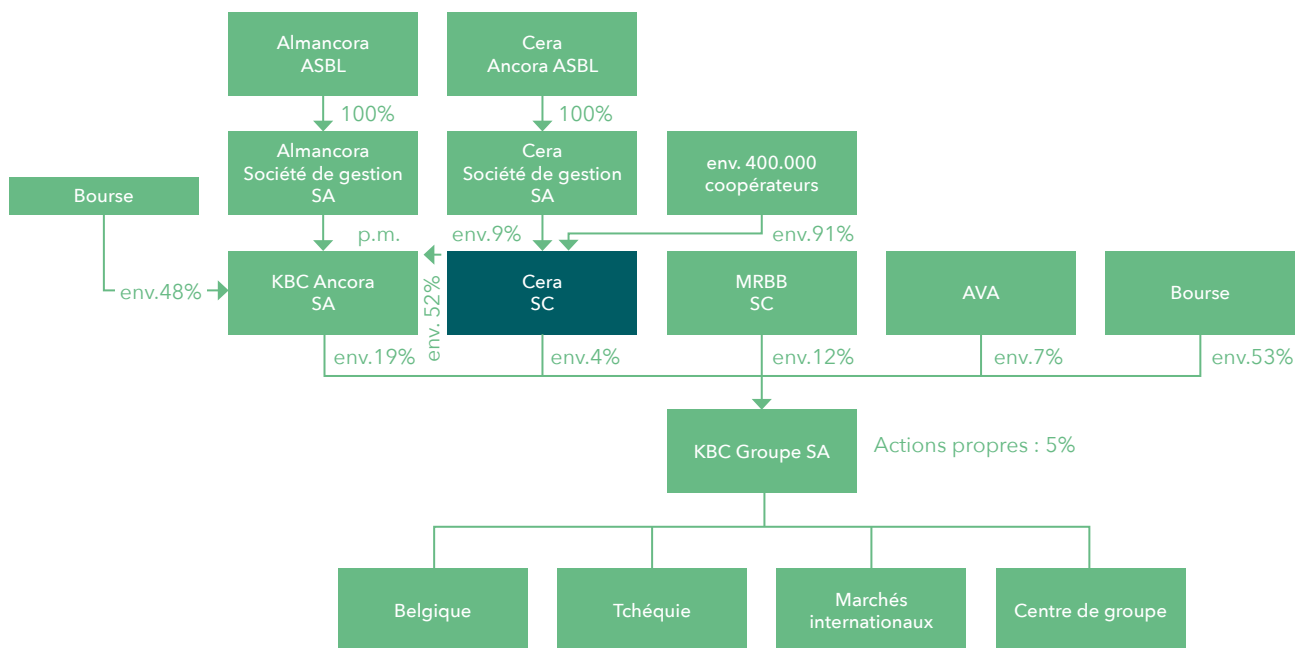
Cet engagement actif se traduit en partie à travers la convention d'actionnaires conclue avec KBC Ancora, MRBB et les 'Autres actionnaires stables' (AVA). Le but de cette convention est de soutenir et de coordonner la politique générale de KBC Groupe, d'en assurer le contrôle et de garantir la stabilité de l'actionnariat du groupe KBC. Les parties de la convention d'actionnaires agissent de concert au sens de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses.

Fin 2024, Cera, KBC Ancora, MRBB et les AVA ont prolongé sans modification leur convention d'actionnaires de KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. La prolongation de la convention d'actionnaires a pris effet le 1^{er} décembre 2024. Cera, KBC Ancora, MRBB et les AVA rassemblent désormais 41,75% du nombre total des actions de KBC Groupe. Cera et KBC Ancora sont considérées, pour l'application de cette convention, comme une seule et même partie. Ensemble, elles ont apporté 22,55% des actions de KBC Groupe.

Fin décembre 2025, les pourcentages susmentionnés s'élevaient respectivement à 41,97% et 22,52%.

Au 31 décembre 2025, la position du groupe Cera au sein du groupe KBC se présentait de la manière suivante (pourcentages arrondis) :

1 La mention « KBC Groupe » dans ce rapport annuel fait référence à KBC Groupe SA, la société cotée en bourse. Tandis que « le groupe KBC » renvoie à l'ensemble des différentes entités juridiques de KBC, telles que KBC Groupe SA, KBC Bank SA, CBC Banque...



Participation de Cera dans le groupe KBC

(Situation de l'actionnariat sur la base des chiffres publiés fin décembre 2025)

Participations

Cera détient une participation dans KBC Groupe et dans KBC Ancora, laquelle détient également une participation importante dans KBC Groupe. Cera et KBC Ancora jouent toutes deux un rôle clé dans la stabilité de l'actionnariat de KBC Groupe.

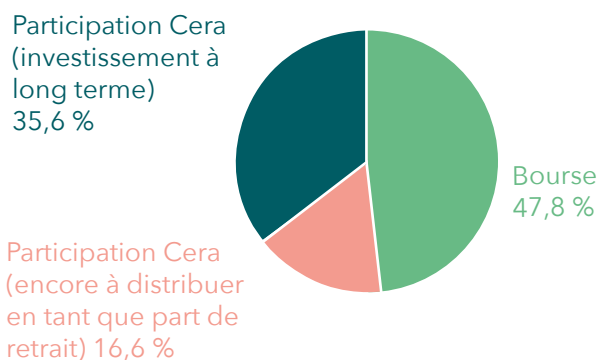
Participation de Cera dans KBC Groupe

La participation de Cera dans KBC Groupe est restée inchangée au cours de l'année écoulée. À la date du bilan 2025, Cera détenait 16.555.143 actions de KBC Groupe, ce qui représente une participation de 3,96% dans KBC Groupe.

Participation de Cera dans KBC Ancora

Fin 2025, la participation de Cera dans KBC Ancora s'établissait à 52,17%. Dans le courant de l'année 2025, Cera a attribué 604.633 actions KBC Ancora (0,79%) au titre de parts de retrait en nature aux coopérateurs détenteurs de parts D sortants. Cera a également acheté 1.318.546 actions KBC Ancora (1,71%) à titre d'investissement à long terme.

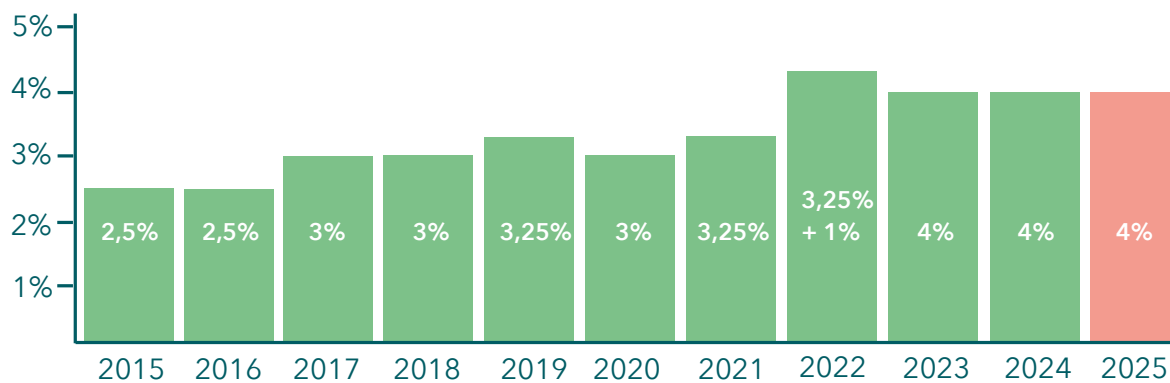
La participation de Cera dans KBC Ancora se compose, d'une part, d'actions qui devront être attribuées à terme – en tant que parts de retrait – aux coopérateurs détenteurs de parts D sortants (16,60%). D'autre part, d'une participation de 35,57% qui a valeur d'investissement à long terme.



Les participations de Cera dans KBC Ancora au 31 décembre 2025

Dividende coopératif

Chaque année, le Conseil d'Administration de l'administrateur statutaire transmet une proposition de dividende à l'Assemblée Générale de Cera, qui s'exprime sur la proposition d'approbation des comptes annuels de l'exercice écoulé, y compris l'affectation du résultat. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 6 juin 2026 de distribuer un dividende de 4% au titre de l'exercice 2025.



Évolution du dividende coopératif

Nos avantages aux coopérateurs

La coopérative Cera rassemble des particuliers qui forment une communauté unie par le plaisir de s’amuser, découvrir et rencontrer d’autres personnes. Cera négocie pour ses coopérateurs des avantages sous forme de réductions et organise des activités et événements exclusifs. Nous augmentons ainsi leur pouvoir d’achat, favorisons l’accès à la culture et au divertissement et offrons des expériences pleines de sens.

Les coopérateurs bénéficient d’une réduction substantielle sur :

- des spectacles, festivals et concerts ;
- des voyages, excursions en famille, visites culturelles et/ou événements culinaires ;
- un large éventail de produits ;
- des services et produits de KBC/CBC ;
- des conférences intéressantes, webinaires, journées d’inspiration et de rencontre.

Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux de nos coopérateurs. Seuls les coopérateurs détenant des parts Cera pour un montant minimum de 600 euros peuvent profiter de ces offres.

Cera se charge de l’élaboration de l’offre, de la communication à travers les magazines CeraSelect, du site Internet et de newsletters, ainsi que du suivi des avantages. Pour le segment des jeunes, c.-à-d. les jeunes coopérateurs âgés de 16 à 35 ans, Cera promeut des avantages spécifiques comme les festivals d’été et des produits appréciés par ce public cible via le magazine ENJOY, qui paraît en mai. De plus, le magazine ENGAGE propose des articles complémentaires qui s’inscrivent dans le monde de cette tranche d’âge.

Dans le cadre des avantages, Cera a collaboré en 2025 avec de nombreux producteurs coopératifs. Par ailleurs, la coopérative a à nouveau proposé un certain nombre d’offres relatives aux produits et services fournis par KBC/CBC. En regroupant ces différentes forces, Cera jette de nombreux ponts avec les thématiques sociétales qui lui sont chères et crée des effets de levier profitables à tous.

Les avantages Cera jouent également leur rôle dans le cadre du recrutement de nouveaux coopérateurs. La bonne réputation que Cera a bâtie avec ses avantages incite en effet d’autres personnes à rejoindre la coopérative.

Le local, c'est trop bon

Cera fait le pari de la proximité avec ses coopérateurs et affirme que : 'Le local, c'est trop bon !' En mettant les circuits courts à l'honneur, la coopérative invite ses coopérateurs à (re)découvrir une foule de délicieux produits locaux, mais aussi à aller à la rencontre des producteurs et des coopératives de leur région. Pour déployer ces actions, Cera s'est associée à plusieurs partenaires : Crédal et Accueil Champêtre en Wallonie côté francophone, ainsi que le Boerenbond et le Steunpunt Korte Keten côté néerlandophone. Lors du premier week-end de la Semaine du circuit court (17 et 18 mai 2025), les coopérateurs de Cera ont en outre bénéficié d'un accès exclusif aux coulisses de 15 entreprises actives dans le circuit court, dont Kruiden Klaus à Kruishoutem.







NOMBRE DE COOPÉRATEURS
AYANT UN COMPTE SUR LE SITE WEB
231.430

NOMBRE DE VISITEURS SUR
LE SITE WEB DE CERA
755.000



166.382

Abonnés
à la newsletter
Cera



24.338

Abonnés
à la newsletter
Coop News



26.321

Abonnés
à la newsletter
Cera et l'Art



8.243

Abonnés
à la newsletter
pour les
partenaires

COOPÉRATIVE
IMPLIQUÉE



UTILISATION DE L'APPLI CERA
DANS KBC/CBC MOBILE

120.877



SOUSCRIPTIONS VIA KBC/CBC
MOBILE-TOUCH-WEBSITE

22.477



25.230
Followers
sur Facebook
NL & FR



3.078
Followers
sur LinkedIn



10.935
Followers
sur Instagram
NL & FR



Notre contribution sociétale

Dans le cadre de sa mission – s’investir dans le bien-être et la prospérité –, Cera s’efforce d’avoir un impact positif sur la société, et ce, à partir de ses valeurs coopératives. En collaboration avec nos 400.000 coopérateurs, nous mobilisons les forces de nos nombreux membres et notre engagement pour créer une société soucieuse de la prospérité et du bien-être, aujourd’hui et demain.

Nos trois ambitions

Notre contribution sociétale inspire, motive et met en action les coopérateurs, nos partenaires et le grand public. Car, ensemble, nous réalisons ce que nous ne pouvons accomplir seuls. Nous soutenons des projets à petite ou grande échelle, locaux ou nationaux. Nous privilégions les initiatives qui renforcent la collaboration et la cohésion entre les personnes, les quartiers ou les groupes.

C’est pourquoi nous soutenons ces trois ambitions sociétales :

Ambition 1 : Une société solidaire, respectueuse et sans barrières

Chacun possède des compétences précieuses, mais certaines d’entre elles restent sous-exploitées à cause des préjugés ou un accès inégal aux droits fondamentaux tels que l’éducation, un revenu décent, l’accès aux soins de santé ou une participation sociale et culturelle. Nous voulons lever ces obstacles et œuvrer en faveur d’une société à laquelle chacun peut participer pleinement et équitablement. Ici et dans les pays du Sud, où nous soutenons via BRS des organismes de microfinance et encourageons ainsi les entrepreneurs et paysans locaux à prendre les choses en main. Dans notre propre pays, nous voulons créer une relation plus forte avec les habitants du Sud grâce à nos connaissances et nos perspectives.

Ambition 2 : Des quartiers chaleureux et bienveillants pour tous

Nous voulons que les rues impersonnelles redeviennent des quartiers conviviaux et que les habitants redeviennent des voisins qui se connaissent par leur nom et s’entraident. Des villages et des quartiers soudés, attentifs à ceux qui ont des difficultés, peuvent offrir des solutions en matière de pauvreté, d’isolement, de nature, d’environnement, de mobilité ou de loisirs. Que ce soit dans les villes, les communes ou “à l’extérieur”, car chaque contexte connaît ses propres problèmes ou besoins. Ensemble, nous mobilisons la force de la communauté pour une société robuste offrant un maximum d’opportunités à tous les habitants.

Ambition 3 : Des coopératives solides et largement soutenues

Que ce soit à travers des initiatives citoyennes, d’entrepreneurs qui unissent leurs forces ou de collaborateurs qui souhaitent résolument travailler d’une autre manière, les coopératives offrent une réponse efficace et flexible aux défis économiques et sociaux actuels. C’est pourquoi nous promovons ce modèle dans chaque secteur en tant que forme juridique à part entière auprès de nos coopérateurs et du grand public, en accordant une attention particulière aux jeunes comme moteurs de futures coopératives. Nous stimulons la mise en place de nouvelles coopératives ou des coopératives potentielles amenées à devenir des acteurs solides. Nous renforçons le fonctionnement des coopératives débutantes ou établies au moyen du coaching, de conseils et d’un accompagnement. Nous encourageons les personnes à faire elles-mêmes appel aux coopératives en tant que citoyens et clients et à adapter des modes de consommation, de vie et de travail responsables. Nous collaborons ainsi activement à une économie dotée d’un ancrage local fort.

Nos valeurs

Participation

Avec nos coopérateurs et nos nombreux partenaires, nous encourageons la société à élargir ses horizons. Nous encourageons l'enrichissement mutuel entre les organisations, entre les secteurs, entre la sphère politique, la pratique et la recherche, entre les projets nationaux et locaux, entre les communautés, entre le Nord et le Sud. Nous sommes dès lors un catalyseur pour de nouveaux partenariats, où la synergie et le dialogue occupent une place centrale. Nous visons une large base de soutien pour tous nos projets, ainsi que leur intégration durable.

La solidarité

Nous mettons l'accent sur la responsabilité commune. Les défis auxquels notre société est confrontée aujourd'hui requièrent des solutions où tout le monde est impliqué et auxquelles tout le monde peut contribuer. Les coopérateurs de Cera jouent un rôle actif à cet égard. La cohésion sociale, l'empathie et la participation sont des notions clés à cet égard. Nous valorisons la solidarité spontanée, soulignons la réciprocité et favorisons l'émancipation. Nous encourageons l'implication des personnes et des bénévoles dans les projets.

Respect de chacun

Nous reconnaissons l'importance de chaque personne : en tant qu'individu, en tant que membre de son environnement et de la société. Chacun possède des talents, des compétences et des expériences qui diffèrent, ce qui est précieux pour la société dans son ensemble. La voix de chacun mérite d'être écoutée. Dans ce cadre, nous accordons une attention particulière aux personnes en difficulté. Le respect repose sur l'écoute, l'égalité et la tolérance. La participation et l'implication comptent. Elles sont même essentielles. Tout le monde doit pouvoir prendre ses responsabilités et développer pleinement ses compétences. Parce que l'accomplissement de soi va de pair avec les intérêts collectifs.



SMAAK
van WAAS

Lekkers uit het
Waasland. Al eeuwenlang.

wooncoop

SMAAK
van WAAS

wooncoop

wooncoop

wooncoop

wooncoop

Onze energie

Festival van de
coöperaties

WIST JE DAT?

Er duizenden coöperatieve
ondernemingen zijn
in België?

Je ontdekt er hier vandaag 15.

Festiva
coop

WIST JE DAT?

Er 1 miljard men
zijn van een van
in de



Journée internationale des coopératives

Le samedi 5 juillet, Cera a accueilli 600 visiteurs lors de la deuxième édition du Festival des coopératives, cette fois à Saint-Nicolas. Une journée familiale et conviviale, au cours de laquelle petits et grands ont découvert, de manière ludique et gourmande, 15 coopératives. En Wallonie, des festivités similaires ont eu lieu sur le site de la Fabrique Circuit Court, près de Namur. À travers ces événements, Cera célèbre chaque année la Journée internationale des coopératives, qui a lieu le premier samedi de juillet. Car chez Cera, nous croyons fermement en la valeur sociale et économique des coopératives, dans tous les secteurs.

Contribution sociétale régionale

La coopérative Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses coopérateurs et leurs représentants. Une structure participative par paliers donne aux coopérateurs un droit de regard sur les activités de la coopérative.

Les membres des Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) évaluent les demandes d'aide financière introduites pour des projets locaux, et décident quels projets sont soutenus ainsi que du montant. Cera génère ainsi, depuis la base, un impact sociétal au niveau local et suprarégional. Les coopérateurs locaux, disposant d'une grande connaissance de leur région et résolument engagés en sa faveur, contribuent ainsi à conférer de la crédibilité et une caisse de résonance aux projets sociétaux de Cera.

Les membres des CCR sont attentifs à la fois à la qualité des projets, en phase avec les trois ambitions sociétales, et à la valorisation de la base locale de coopérateurs. Tous les conseils consultatifs axent leur fonctionnement sur les mêmes valeurs incarnées par Cera au sein de sa structure. Il va de soi que chaque CCR a aussi sa propre spécificité, qui est déterminée notamment par la diversité et la personnalité des membres du CCR eux-mêmes, les particularités de la région et des associations locales et la nature des projets.

Contribution sociétale nationale

Pour chacune de ses trois ambitions, Cera investit également dans des projets, initiatives et campagnes d'envergure nationale et dans la prestation de services, souvent avec une grande implication de ses coopérateurs. Pour ce faire, Cera collabore avec des organisations partenaires issues du secteur non marchand, de la recherche, de l'enseignement, de praticiens, de fondations et d'instances publiques.

Pour, par et avec nos coopérateurs

Cera encourage ses coopérateurs à participer à son fonctionnement. Il y a une offre étendue de webinaires, de journées d'étude ou d'expositions liées à la contribution sociétale, et les coopérateurs peuvent s'engager dans des projets spécifiques. L'impact sociétal est également abordé dans des avantages spécifiques, comme les balades Cera Good Walk qui guident les coopérateurs dans une ville en révélant divers projets Cera, et le Tour de Cera, où les coopérateurs sont invités à découvrir des exemples de notre contribution sociétale le long de parcours à vélo. Par le biais de campagnes, Cera transpose les thèmes de ses ambitions sociétales dans sa communication et dans des activités pour les coopérateurs.

KBC & Cera Foundation

Fin 2025, KBC/CBC et Cera ont donné naissance à une nouvelle initiative : la KBC & Cera Foundation. Cette fondation s'engage en faveur des soins et de la santé, en accordant une attention particulière à la prévention dans les soins de santé mentale chez les jeunes. Les moyens de fonctionnement de la KBC & Cera Foundation sont financés par des contributions annuelles de KBC et de Cera. KBC reverse à la fondation une partie des frais de gestion et d'entrée dans un fonds d'investissement social, et Cera fournit un apport financier équivalent. Il s'agit d'un nouvel engagement commun visant à faire la différence sur le plan sociétal en Belgique.

Contribution sociale internationale

À l'échelle internationale, Cera se concentre, dans le cadre de son partenariat avec BRS, sur le thème 'Coopérer en microfinance et en microassurance avec les pays du Sud'. Le financement agricole, l'entrepreneuriat coopératif et la bancassurance ne sont pas par hasard les principaux thèmes dans lesquels BRS est active dans les pays du Sud. Il s'agit en effet du cœur de l'histoire coopérative de Cera et d'une expertise avec laquelle BRS offre une plus-value intéressante aux organisations du Sud.

BRS asbl

Au travers de la microfinance et de la microassurance, BRS contribue à améliorer durablement la qualité de vie des entrepreneurs ruraux et paysans dans les pays du Sud.

BRS soutient, en Afrique, en Amérique latine et en Asie, des coopératives d'épargne et de crédit qui proposent des microcrédits, des formules de microépargne et des microassurances selon les préceptes coopératifs. Pourquoi ? Parce que BRS croit fermement en la force de la coopération, de la solidarité et du respect de l'individu. En Belgique, BRS s'engage à informer les citoyens sur la microfinance et la microassurance et à les inciter à cette forme de coopération internationale.

Un des principaux atouts de BRS est sa consultance spécialisée et ses formations. En tant que "collègues exerçant le même métier", les experts de KBC/CBC et de Cera s'engagent à partager leur expérience pratique avec leurs collègues dans les pays du Sud. En 2025, 14 organisations partenaires de BRS ont pu compter sur l'engagement de 96 bénévoles.

BRS Microfinance Coop

BRS Microfinance Coop est un fonds de développement coopératif agréé. BRS asbl, Cera et KBC se sont chargés de l'apport de départ de 17.500.000 euros. Fin 2025, 1.420 coopérateurs avaient souscrit à des parts pour plus de 3.743.500 euros.

BRS Microfinance Coop investit dans des institutions de microfinance (IMF) étroitement impliquées dans le fonctionnement de BRS asbl (coaching et formation). En outre, BRS Microfinance Coop investit dans des fonds de microfinance spécialisés axés sur les entrepreneurs et les paysans ruraux en Afrique et en Amérique latine.

Plus d'infos : www.brs.coop

Une excellente année pour les CRAC Noix

2025 a été une très bonne année pour les noix, car les arbres ont donné beaucoup de fruits : que de nombreux coopérateurs ont soigneusement ramassés pour les apporter dans nos points de dépôt. Résultat : pas moins de 36.455 kilos de noix récoltés ! Ce qui représente près de 50.000 heures de travail utile dans des centres de jour, où quelque 1.000 'cracks' s'activeront pour les décortiquer.

Par ailleurs, au printemps, 50.000 jeunes noyers ont été plantés en collaboration avec Mediahuis et Aveve, dans les jardins de coopérateurs et de lecteurs de Gazet van Antwerpen, Het Belang van Limburg et Het Nieuwsblad. De quoi assurer durablement l'avenir de ce beau projet.



Val Dieu

LES

BOUTIQUE & SON COMPTOIR

La boutique autrement



Notre participation

La structure par paliers permet aux coopérateurs de participer activement au fonctionnement de Cera, et ce, aux divers niveaux de l'organisation.

Conseils Consultatifs Régionaux

Les quelque 400.000 coopérateurs sont représentés par environ 970 membres, qui siègent au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) : cinq à neuf Conseils par province flamande (néerlandophones), un Conseil pour Bruxelles (bilingue), un Conseil pour les cantons de l'Est de la Belgique (germanophone) et sept Conseils pour la Wallonie (francophones).

Ces Conseils Consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux.

Les Conseils Consultatifs Régionaux se réunissent quatre fois par an. On dénombre trois réunions formelles sous la conduite de leur conseiller régional, et une réunion informelle. La plupart des Conseils Consultatifs Régionaux organisent une de leurs trois assemblées formelles dans les locaux d'une organisation qu'ils soutiennent. Outre les activités de Cera, on y traite surtout des projets sociétaux régionaux. Chaque Conseil Consultatif Régional dispose d'un budget destiné à soutenir financièrement ces projets.

Par ailleurs, nombre de membres des CCR prennent part à l'Assemblée Générale à des formations et à diverses activités organisées dans le cadre des avantages pour les coopérateurs et du fonctionnement sociétal de Cera. Ils parrainent également des projets soutenus à l'échelle régionale.

Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux

En Wallonie, les demandes de projets qui dépassent les limites géographiques d'un Conseil ou qui ont une incidence sur une partie importante de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont traitées par la Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux (RDB). Ce fonctionnement remplace les budgets additionnels alloués aux grandes zones urbaines dans les autres régions. La RDB a lieu trois fois par an ; elle est composée du président et du vice-président de chacun des CCR wallons ainsi que de deux membres du CCR de Bruxelles, dont l'un en est le président ou le vice-président.

Conseil consultatif national

Chaque CCR est représenté au sein du Conseil Consultatif National (CCN) par quatre membres – son président, son vice-président et deux membres délégués (180 membres au total) –, auxquels se joignent lors du CCN plusieurs membres des organes de gestion.

Le Conseil Consultatif National se réunit deux fois par an à Louvain. Ces réunions sont pour les membres du CCN une opportunité de rencontrer le Conseil d'Administration, la direction et les employés de Cera.

Par souci d'exhaustivité, nous précisons que le Conseil Consultatif National et les Conseils Consultatifs Régionaux délèguent au Conseil d'Administration 14 administrateurs non actifs (voir aussi 'Notre structure de fonctionnement').

Conseil Consultatif Sociétal

Cera organise sa contribution sociétale sous la houlette du 'Conseil Consultatif Sociétal' (CCS), auquel appartiennent trois groupes de pilotage (pour chacune des trois ambitions sociétales), un groupe de travail relatif à la Collection d'art de Cera et une réunion de concertation entre les présidents de ces groupes.

Le "lien et la réflexion" sont au centre de tout :

- un lien entre le fonctionnement de notre contribution sociétale et la large base de coopérateurs, en commençant par les Conseils Consultatifs Régionaux ;
- un lien entre notre contribution sociétale et tous les autres aspects de notre fonctionnement (p. ex., avantages pour les coopérateurs, événements, communication) ;
- un lien et un enrichissement mutuel entre tous les membres du Conseil Consultatif Sociétal, avec la concertation présidentielle comme élément fédérateur.



« L'implication des coopérateurs assure une relation à long terme avec Cera. »

Nombre de coopérateurs à l'Assemblée Générale

2.551



CONTRIBUTION SOCIÉTALE

PROJETS NATIONAUX

PROJETS RÉGIONAUX

UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET RESPECTUEUSE, SANS BARRIÈRES

29

407

DES QUARTIERS CHALEUREUX ET BIENVEILLANTS POUR TOUS

16

340

DES COOPÉRATIVES FORTES ET LARGEMENT SOUTENUES

12

3

Nombre d'avantages Cera proposés

309

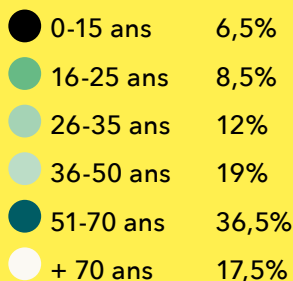
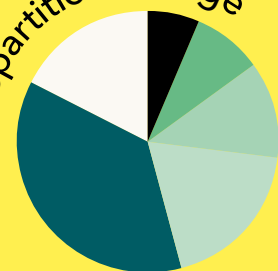
STRUCTURE PARTICIPATIVE

CCR	RDB	CCN	CCS	CONSEIL D'ADMINISTRATION
Nombre de membres				
968	18	198	49	20*
Taux de participation aux réunions				
82%	79%	82%	81%	99%

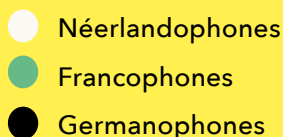
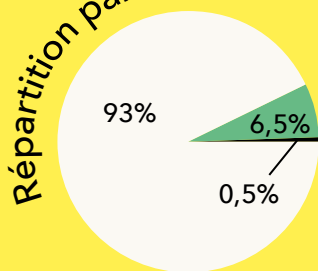
* parmi lesquels 14 représentants des coopérateurs

LES AVANTAGES CERA

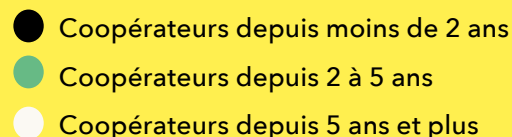
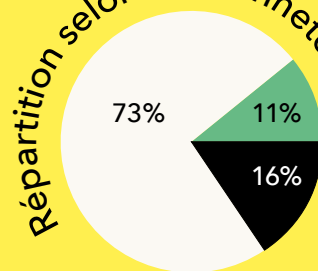
Répartition par âge



Répartition par langue



Répartition selon l'ancienneté



Nombre de participants à nos webinaires, formations et events en ligne

10.942

Nombre de coopérateurs uniques ayant commandé des avantages

178.793



Cera et le développement durable

Le développement durable est inscrit dans notre ADN

Avec des racines historiques au sein du mouvement coopératif, la responsabilité sociétale de l'entreprise est inscrite dans l'ADN de Cera. Ce rôle sociétal est au cœur de nos activités, qui prennent forme à partir de la mission « S'investir dans le bien-être et la prospérité ».

Cette mission signifie qu'en tant que coopérative, nous développons une approche dans laquelle l'économie et la société se renforcent mutuellement. Nous investissons dans des activités qui créent de la valeur économique pour de nombreuses personnes et dans des initiatives qui soudent et renforcent notre communauté. C'est ainsi que nous construisons ensemble le progrès, pour nous-mêmes et pour la société dont nous faisons partie.

Pour Cera, le développement durable n'est pas un domaine d'action distinct, mais une méthode de travail qui s'inscrit naturellement dans nos racines et valeurs coopératives, notre vision et notre mission en matière de prospérité et de bien-être, notre structure de participation démocratique et notre choix délibéré de réinvestir durablement des moyens dans la société.

La force des coopératives

Notre société est confrontée à de grands défis qui nécessitent une approche systémique et à long terme : changement climatique, inégalités sociales, polarisation, évolution des tendances démographiques et instabilité économique. En 2025, ces défis ont été renforcés par des changements géopolitiques et une révolution technologique.

Dans ce contexte de complexité et d'incertitude croissantes, nous sommes d'autant plus convaincus que les coopératives peuvent être un outil puissant pour le développement durable.

Grâce à leur orientation à long terme, à leur concentration sur la satisfaction des besoins des membres et à leur logique économique axée sur la création de valeur partagée plutôt que sur la maximisation des bénéfices pour apporteurs de capitaux, les coopératives sont souvent mieux à même d'absorber les chocs et d'assurer la continuité. En se concentrant sur les besoins communs et en réinvestissant des moyens dans l'organisation et la communauté, les coopératives peuvent contribuer à la stabilité économique et à une économie plus inclusive.

En plaçant l'égalité des pouvoirs et la responsabilité partagée au centre des préoccupations, les coopératives peuvent, par le biais d'une prise de décision démocratique, mieux adapter leur fonctionnement aux besoins locaux et contribuer au développement durable des communautés dans lesquelles elles opèrent.

Au vu de l'instabilité géopolitique, le développement durable est de plus en plus mis en avant au niveau local. Dans ce contexte, grâce à ses Conseils Consultatifs Régionaux et aux projets sociétaux locaux, Cera est plus que jamais pertinente et idéalement équipée pour jouer un rôle significatif et contribuer à la résilience de notre société.

Relation avec KBC

Grâce à notre rôle d'actionnaire de KBC Groupe, Cera est impliquée dans les choix stratégiques et de gestion d'un acteur financier important et nous exerçons une influence sur la manière dont le management assume sa responsabilité sociétale et traduit concrètement le développement durable en activités qui augmentent l'impact positif sur la société et limitent l'impact négatif.

Nous sommes convaincus de la valeur ajoutée pour l'économie locale d'un bancassureur disposant d'un centre de décision dans son pays : en tant que prêteur aux particuliers et entreprises belges, en tant qu'employeur et source d'emploi indirect, et en tant que payeur important d'impôts, de cotisations sociales et d'autres prélèvements (bancaires), etc. En notre qualité d'actionnaire important, Cera renforce l'ancrage local du groupe KBC et utilise cette relation comme levier de résilience économique et d'impact sociétal. En outre, nous collaborons avec KBC/CBC sur des initiatives sociétales et des actions de solidarité. Avec la création de la KBC & Cera Foundation, nous nous engageons ensemble en faveur des soins et de la santé, en accordant une attention particulière à la prévention dans les soins de santé mentale chez les jeunes. Par le biais de BRS, nous continuons également à mettre l'expertise des collaborateurs de KBC/CBC au service du coaching des organisations de microfinance en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

Contribution sociétale

Cera concrétise le développement durable par sa contribution sociétale. En 2025, cette contribution s'est de nouveau cristallisée autour de trois ambitions : une société solidaire, respectueuse et sans barrières ; des quartiers chaleureux et accueillants pour tous ; et des coopératives fortes et largement soutenues.

Comme nous pensons que le changement durable commence près de chez soi, nous soutenons depuis nos Conseils Consultatifs Régionaux des initiatives locales qui favorisent la cohésion sociale et offrent des opportunités aux groupes vulnérables. Au niveau national, nous menons des campagnes visant à sensibiliser et faire bouger un maximum de personnes autour de défis sociétaux qui dépassent le cadre local. Ainsi, notre campagne CRAC Noix a été nominée pour le Trends Impact Award dans la catégorie Inclusion sociale et a remporté un Best of Activation Award en bronze. En 2025, Cera a soutenu 750 initiatives au niveau régional et 57 projets nationaux en collaboration avec des organisations partenaires. Ainsi, nous continuons à initier une vague de changement positif.

Nous continuons également à développer notre expertise en matière de coopératives et à la mettre à la disposition de coopératives débutantes et existantes, tant en Belgique qu'à l'international. Nous avons ainsi soutenu 75 organisations avec notre offre de formation et nos conseils. À travers des collaborations avec des organisations sectorielles et des centres d'expertise, nous renforçons le mouvement coopératif et favorisons des modèles d'entreprise innovants.

Entreprendre de manière responsable

Nous veillons systématiquement à ce que les initiatives de Cera répondent à notre vision en matière de développement durable. Nous faisons en sorte que toutes nos activités s'adressent à tous les coopérateurs : tant en matière de diversité que d'inclusion, abordables financièrement et accessibles à tous, y compris pour les personnes en situation de handicap.

Pour le catering de nos grands événements, nous optons dans la mesure du possible pour des produits régionaux et en circuit court. Nous travaillons avec un partenaire logistique central solide pour envoyer nos avantages aux coopérateurs de manière groupée. En investissant dans la communication numérique, nous réduisons le travail d'impression. Tous les imprimés, y compris nos magazines, sont imprimés sur du papier issu d'une gestion forestière responsable (PEFC).

Dans notre bâtiment, nous utilisons de l'énergie renouvelable pour le chauffage et le refroidissement via un système de pompe à chaleur géothermique. Nous utilisons 100% d'électricité verte, optons pour un éclairage LED automatisé et récupérons l'eau de pluie. Plus de la moitié de nos employés se rendent au travail à vélo ou en transports en commun et reçoivent une indemnité à cet effet.



pajotta
€7,00

chocolade
kordje
€4,50

...
...

...
...

De la chaleur pour tous grâce à l'initiative Hiver Chaleureux

Les 20 et 21 décembre 2025 étaient placés sous le signe de la convivialité à l'occasion de notre 'marché Hiver Chaleureux' à Gand. On y trouvait des cadeaux issus de centres de jour ainsi que de délicieux en-cas. Tout a été fabriqué avec beaucoup d'amour et de savoir-faire. Des bénévoles des Conseils Consultatifs Régionaux, des centres de jour et des organisations partenaires étaient présents dans les stands pour apporter ensemble un peu de chaleur supplémentaire.

Ce marché était organisé dans le cadre des initiative 'Hiver chaleureux' destinées à réunir les gens, atténuer la pauvreté et assurer des fêtes de fin d'année chaleureuses pour tous. Dans ce contexte, plus de 400 associations, œuvrant auprès de publics vulnérables, ont reçu un soutien de 400 euros afin d'organiser des 'fêtes pour tous'. Parce que célébrer ensemble fait du bien – et que personne ne devrait être exclu de ces moments-là.



Notre structure de fonctionnement

À la structure opérationnelle classique, qui comprend un Comité de gestion journalière, un Comité management et une équipe de collaborateurs, Cera a ajouté une structure participative par paliers. De ce fait, le Conseil d'Administration de l'administrateur statutaire peut accueillir (au moins) six représentants des coopérateurs. Le Conseil d'Administration se compose en outre des administrateurs délégués (minimum deux) et des administrateurs externes (minimum trois). La structure opérationnelle et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont détaillés ci-après.

Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

Composition

Les coopérateurs de Cera sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, administrateur statutaire de Cera. Ce Conseil est composé :

- d'administrateurs délégués/membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A) ;
- d'administrateurs non actifs, représentants des coopérateurs, membres des organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora ASBL (les Conseils Consultatifs Régionaux et le Conseil Consultatif National) (administrateurs B) ;
- d'administrateurs externes, non actifs (administrateurs C).

En date du 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion était composé de 20 membres : 3 administrateurs A, 14 administrateurs B et 3 administrateurs C.

Les administrateurs A sont administrateurs délégués de Cera Société de gestion et membres du Comité de gestion journalière de Cera. Pour que soient défendus au mieux les intérêts de Cera et de Cera Société de gestion, le Conseil d'Administration a décidé de nommer les mêmes personnes à ces fonctions.

Les administrateurs B sont les représentants des coopérateurs qui, à l'instar de tous les coopérateurs, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Leur nomination tient compte de la répartition géographique des mandats.

La large représentation des coopérateurs au Conseil d'Administration contribue à la qualité de l'engagement dans les activités financières et coopératives, aux niveaux tant national que régional.

Les administrateurs C apportent leurs connaissances et leur expérience spécifiques, sur les plans aussi bien de la stratégie que du contrôle.

Les administrateurs A, B et C sont les garants de la défense optimale des intérêts de la société et de toutes ses parties prenantes. Les administrateurs sont nommés sur proposition du Comité nominations de Cera Société de gestion. La durée du mandat d'administrateur B ou C au Conseil d'Administration est fixée à quatre ans, avec possibilité de le reconduire trois fois pour une durée de quatre ans à chaque fois. Le mandat des administrateurs délégués peut être reconduit sans limites.

Le mandat d'administrateur B ou C prend fin de plein droit après l'Assemblée Générale de l'année qui suit l'année du 70e anniversaire de l'administrateur. Le mandat d'administrateur A prend fin de plein droit après l'Assemblée Générale de l'année qui suit l'année du 67e anniversaire de l'administrateur.

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion était composé comme suit :

Administrateurs-Délégués (administrateurs A)

Frederik Vandepitte
Franky Depickere
Marc De Ceuster

Administrateurs représentant les coopérateurs (administrateurs B)

Mathilde Remy, présidente
Liesbet Okkerse, vice-présidente
Henri Vandermeulen, vice-président
Koen Albers
Lieven Demolder
Mattias Dessein
Liesbeth Fransen
Daniel Jacquet
Herman Meynen
Peter Ortmanns
Els Persyn
Sven Stevens (depuis le 23/05/2025)
Stefaan Vanhoutte
Katrien Vansteenkiste

Administrateurs externes, non exécutifs (administrateurs C).

Erik Clinck
Heidi Loos
Nele Smets



Conseil d'Administration, photo prise le 27 février 2026

De gauche à droite (en haut) : Heidi Loos, Peter Ortmanns, Nele Smets, Lieven Demolder, Henri Vandermeulen, Franky Depickere, Liesbet Okkerse, Sven Stevens, Erik Clinck. **De gauche à droite (en bas) :** Daniel Jacquet, Mattias Dessein, Els Persyn, Stefaan Vanhoutte, Mathilde Remy, Frederik Vandepitte, Katrien Vansteenkiste, Herman Meynen, Liesbeth Fransen, Marc De Ceuster, Koen Albers.

Le tableau suivant donne la composition du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et des comités créés en son sein. Le tableau donne également un aperçu du nombre de réunions auxquelles les administrateurs ont assisté.

Lors de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix reprises, le Comité audit à cinq reprises, le Comité nominations à cinq reprises et le Comité rémunérations à trois reprises.

Nom	Fin du mandat actuel	Administrateurs A	Administrateurs B	Administrateurs C	Comité audit	Comité nominations	Comité rémunérations
Koen Albers	2028		10				
Erik Clinck	2027			10	5		
Lieven Demolder	2028		10				
Franky Depickere	2027	10					
Mattias Dessein	2028		10		2		
Marc De Ceuster	2027	10					
Liesbeth Fransen	2026		10				
Daniel Jacquet	2028		10				
Heidi Loos	2026			9	4		
Herman Meynen	2028		10				
Liesbet Okkerse, vice-présidente	2028		10			5	3
Peter Ortmanns	2028		10				
Els Persyn	2027		9				
Mathilde Remy, présidente	2027		10			5	3
Nele Smets	2029			10			
Sven Stevens (depuis le 23/05/2025)	2029		5				
Luc Vandecatseye (membre et vice-président jusqu'au 25/04/2025)	2025		4		3	3	2
Frederik Vandepitte	2028	10					
Stefaan Vanhoutte	2027		10				
Henri Vandermeulen (vice-président depuis le 25/04/2025)	2028		10		5	2	1
Katrien Vansteenkiste	2028		10				

Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par les statuts, par les dispositions pertinentes du Code des sociétés et des associations et par la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera. La Charte peut être consultée sur le site Internet de Cera : www.cera.coop, sous la rubrique 'À propos de Cera' / 'Publications & téléchargements' / 'Documents juridiques'.

La quasi-intégralité des membres a assisté à toutes les réunions du Conseil d'Administration, que prépare le Bureau du Conseil d'Administration (le 'Bureau'), lequel était composé de la manière suivante au 31 décembre 2025 :

Mathilde Remy (présidente)

Marc De Ceuster

Liesbet Okkerse

Frederik Vandepitte

Henri Vandermeulen

Le Bureau fixe l'ordre du jour et veille à ce que tous les aspects qui intéressent Cera soient traités de manière équitable. Le Bureau n'est pas exclusivement chargé de l'établissement de l'ordre du jour. Certaines des présentations au Conseil d'Administration sont soumises au préalable au Bureau, qui peut les faire amender ou demander d'en approfondir certains aspects.

Outre ses tâches classiques (établissement des comptes annuels, proposition d'affectation du résultat, suivi des activités du Comité audit, du Comité nominations et du Comité rémunérations, approbation des budgets), le Conseil d'Administration a traité au cours de l'exercice 2025 les points suivants, entre autres :

- La gestion des risques au sein du groupe Cera
- La situation, la stratégie et l'évolution du groupe KBC
- Planification financière à long terme du groupe Cera
- L'évaluation des immobilisations financières
- Exercice stratégique Cera 'Nexus 2040'
- Politique d'investissement Cera 2025
- Proposition de nomination d'un administrateur B et du renouvellement d'un administrateur A et d'un administrateur C
- Désignation d'un vice-président pour le Conseil d'Administration
- Désignation d'un membre du Comité audit, d'un membre du Comité nominations et d'un membre du Comité rémunérations
- Proposition de nomination et de fixation de la rémunération du commissaire
- Actualisation du code de conduite en vue d'éviter les abus de marché du groupe Cera
- La préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période juin 2025-mai 2026
- Contrôle budgétaire 2024, suivi budgétaire 2025 et budget 2026
- Création de la KBC & Cera Foundation (initiative conjointe de Cera et KBC)
- L'évaluation du bilan et des liquidités lors de distributions aux coopérateurs de Cera
- La proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2025
- Décision d'autoriser les démissions volontaires en 2026, d'en suspendre l'exécution jusqu'au terme du premier semestre et de les calculer au prorata s'il s'avère qu'elles entraînent la disparition de plus de 10% de la somme des apports libérés ou de 10% du nombre de coopérateurs
- L'évaluation annuelle de la convention d'actionnaires
- L'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora

Comités créés au sein du Conseil d'Administration

Trois comités évoluent au sein du Conseil d'Administration : le Comité audit, le Comité nominations et le Comité rémunérations. Ces comités assistent le Conseil dans l'exercice de ses missions et se voient déléguer des compétences par le Conseil.

Comité audit

Le Comité audit assiste le Conseil d'Administration dans sa tâche de contrôle au sens le plus large du terme. Il est notamment chargé du contrôle interne de la position financière, des résultats, du traitement comptable et des mécanismes de contrôle en vue de l'édition de rapports à l'attention du Conseil d'Administration. Le fonctionnement du Comité audit s'inscrit dans le cadre du Règlement interne du Comité audit, lequel fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise.

Au 31 décembre 2025, le Comité audit était composé des personnes suivantes :

Erik Clinck (président)

Mattias Dessein

Heidi Loos

Henri Vandermeulen

En règle générale, les administrateurs délégués et le commissaire assistent aux réunions du Comité audit. Ils n'assistent toutefois pas à la partie de la réunion au cours de laquelle des avis sont adressés au Conseil d'Administration. Le président du Comité audit fait rapport oral lors de la réunion du Conseil d'Administration qui suit chacune des réunions du Comité audit.

Le Comité audit se réunit autant de fois que son bon fonctionnement l'exige et au moins trois fois par an. Au cours de l'exercice écoulé, le Comité audit s'est réuni à cinq reprises.

En 2025, le Comité audit a abordé les points suivants, entre autres :

- Le projet de comptes annuels et le projet de rapport annuel de Cera pour l'exercice 2024
- Le projet de rapport du commissaire à propos des comptes annuels et du rapport annuel de Cera au 31/12/2024
- Le projet de comptes annuels consolidés pour l'exercice 2024
- L'examen des chiffres semestriels de Cera
- Planification financière à long terme du groupe Cera
- L'évaluation des immobilisations financières
- Proposition de nomination et de fixation de la rémunération du commissaire
- Contrôle budgétaire 2024, suivi budgétaire 2025 et budget 2026
- Politique d'investissement Cera 2025
- Surveillance du contrôle interne
- La préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période juin 2025-mai 2026
- L'évaluation du bilan et des liquidités lors de distributions aux coopérateurs de Cera
- La proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2025
- Planning d'audit du commissaire
- L'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora

Comité nominations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il garantit, d'une manière générale, le déroulement objectif et professionnel des processus de nomination et de reconduction des mandats d'administrateur. Les administrateurs délégués assistent – sauf incompatibilités – aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative. Au cours de l'année écoulée, le Comité nominations s'est réuni à cinq reprises.

Au 31 décembre 2025, le Comité nominations se composait des personnes suivantes :

Mathilde Remy (présidente)
Liesbet Okkerse
Luc Vandecatseye

Comité rémunérations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il formule des propositions de rémunération des administrateurs, des membres du Comité de gestion journalière et des membres de la direction de la société. Il formule également des recommandations quant à la rémunération individuelle des administrateurs et des membres du Comité de gestion journalière. Les administrateurs délégués assistent – sauf incompatibilités – aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative. Au cours de l'année écoulée, le Comité rémunérations s'est réuni à trois reprises.

Au 31 décembre 2025, le Comité rémunérations se composait des personnes suivantes :

Mathilde Remy (présidente)
Liesbet Okkerse
Luc Vandecatseye

Règles de conduite en matière de conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion a adopté un règlement relatif aux transactions et aux autres liens contractuels entre, d'une part, Cera Société de gestion, les administrateurs de Cera Société de gestion et les membres du Comité de gestion journalière de Cera et, d'autre part, Cera. Ce règlement fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera.

Règles de conduite en vue d'éviter les abus de marché

Au cours de l'exercice écoulé, le code de conduite en vue d'éviter les abus de marché a été entièrement remanié.

Le code de conduite existant de Cera a été (à nouveau) davantage aligné sur le 'Dealing Code' de KBC et actualisé en fonction des dernières modifications apportées au Règlement relatif aux abus de marché.

Le code de conduite en vue d'éviter les abus de marché prévoit, entre autres, des comportements interdits pour les collaborateurs clés et les dirigeants, des obligations de notification au Compliance Officer et des périodes de blocage annuelles considérées comme sensibles et durant lesquelles aucune négociation de titres de groupe ne peut être effectuée par les collaborateurs clés et les dirigeants.

Indemnités des administrateurs de Cera Société de gestion

Indemnités des administrateurs B et C (administrateurs non actifs)

Les indemnités accordées aux administrateurs B et C tiennent compte des responsabilités qui leur sont confiées et du temps qu'ils consacrent à Cera. Les administrateurs B et C perçoivent une indemnité forfaitaire à laquelle s'ajoute un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration à laquelle ils ont assisté. Compte tenu du temps qu'il consacre à Cera, le président du Conseil d'Administration bénéficie d'un régime d'indemnité particulier, composé d'une indemnité forfaitaire supérieure, mais d'aucun jeton de présence. Par ailleurs, les administrateurs B et C qui font partie du Comité d'audit reçoivent un jeton de présence par réunion du Comité à laquelle ils ont assisté. Le président du Comité audit reçoit quant à lui une indemnité forfaitaire, mais pas de jetons de présence.

Les membres des Comités nominations et rémunérations ne reçoivent pas de jetons de présence, mais uniquement une indemnité kilométrique. Enfin, les administrateurs B et C ont droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le tableau ci-après présente les indemnités accordées aux administrateurs B et C au cours de l'exercice écoulé.

(en euros)	Conseil d'Administration (fixe)	Conseil d'Administration (jetons de présence)	Comité audit (fixe)	Comité audit (jetons de présence)	TOTAL
Koen Albers	9.523	8.790			18.313
Erik Clinck	9.523	8.790	8.792		27.105
Lieven Demolder	9.523	8.790			18.313
Mattias Dessein	9.523	8.790		1.319	19.632
Liesbeth Fransen	9.523	8.790			18.313
Daniel Jacquet	9.523	8.790			18.313
Heidi Loos	9.523	7.911		2.638	20.072
Herman Meynen	9.523	8.790			18.313
Liesbet Okkerse	21.243	8.790			30.033
Peter Ortmanns	9.523	8.790			18.313
Els Persyn	9.523	7.911			17.434
Mathilde Remy	56.403				56.403
Nele Smets	9.523	8.790			18.313
Sven Stevens (depuis le 23/05/2025)	5.555	5.274			10.829
Luc Vandecatseye (jusqu'au 25/04/2025)	5.860	3.516		1.759	11.135
Henri Vandermeulen	17.336	8.790		3.078	29.204
Stefaan Vanhoutte	9.523	8.790			18.313
Katrien Vansteenkiste	9.523	8.790			18.313
TOTAL	230.196	138.882	8.792	8.794	386.664

Rémunération des administrateurs A (membres du Comité de gestion journalière de Cera et administrateurs délégués de Cera Société de gestion)

La rémunération des membres du Comité de gestion journalière de Cera/administrateurs A est fixée par contrat. Elle se compose d'une rémunération fixe, de la mise à disposition d'une voiture de société ou d'une indemnité de déplacement et d'un package d'assurances conforme au marché, comportant notamment une assurance vieillesse ou de survie complémentaire, une assurance hospitalisation et une assurance assistance. Les membres du Comité de gestion journalière/administrateurs A ne bénéficient d'aucune option sur actions. Le président du Comité de gestion journalière bénéficie également d'une indemnité variable.

Au cours de l'exercice écoulé, l'ensemble des administrateurs A, dont le mandat au sein de Cera Société de gestion n'est pas rémunéré, ont, en tant que membres du Comité de gestion journalière de Cera, perçu une indemnité de 1.695.523 euros au total, dont 151.028 euros d'indemnité variable. En vertu de l'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora, l'indemnité forfaitaire des membres du Comité de gestion journalière est prise en charge par Cera à hauteur de 80% et par KBC Ancora, à hauteur de 20%.

Mandats

Au 31 décembre 2025, les mandats exercés au nom de Cera au sein du groupe KBC l'étaient par les personnes suivantes :

KBC Groupe SA

Franky Depickere	Membre du Conseil d'Administration et du Comité de concertation des gérants et du Comité nominations, et président du Comité risques et compliance
Marc De Ceuster	membre du Conseil d'Administration et du Comité de concertation des gérants
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

KBC Global Services SA

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
Marc De Ceuster	membre du Conseil d'Administration
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

KBC Bank SA

Franky Depickere	vice-président du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Marc De Ceuster	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

KBC Assurances SA

Franky Depickere	vice-président du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Marc De Ceuster	membre du Conseil d'Administration
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

CBC Banque SA

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration, du Comité nominations et du Comité rémunérations
Marc De Ceuster	membre du Conseil d'Administration

KBC Asset Management SA

Frederik Vandepitte	lid Raad van Bestuur
---------------------	----------------------

Československá Obchodní Banka a.s. (Tchéquie)

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
------------------	------------------------------------

United Bulgarian Bank AD (Bulgarie)

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
------------------	------------------------------------

Commissaire

Le contrôle externe est exercé par PwC Réviseurs d'entreprises, représentée par Damien Walgrave.

Fonctionnement opérationnel

Comité de gestion journalière

Le Comité de gestion journalière est l'organe statutaire chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et responsable de la gestion journalière. Il fait rapport chaque mois au Conseil d'Administration, qui contrôle de la sorte les activités du comité.

Au 31 décembre 2025, le Comité de gestion journalière était composé de :

Frederik Vandepitte (président)
Franky Depickere
Marc De Ceuster

Comité management

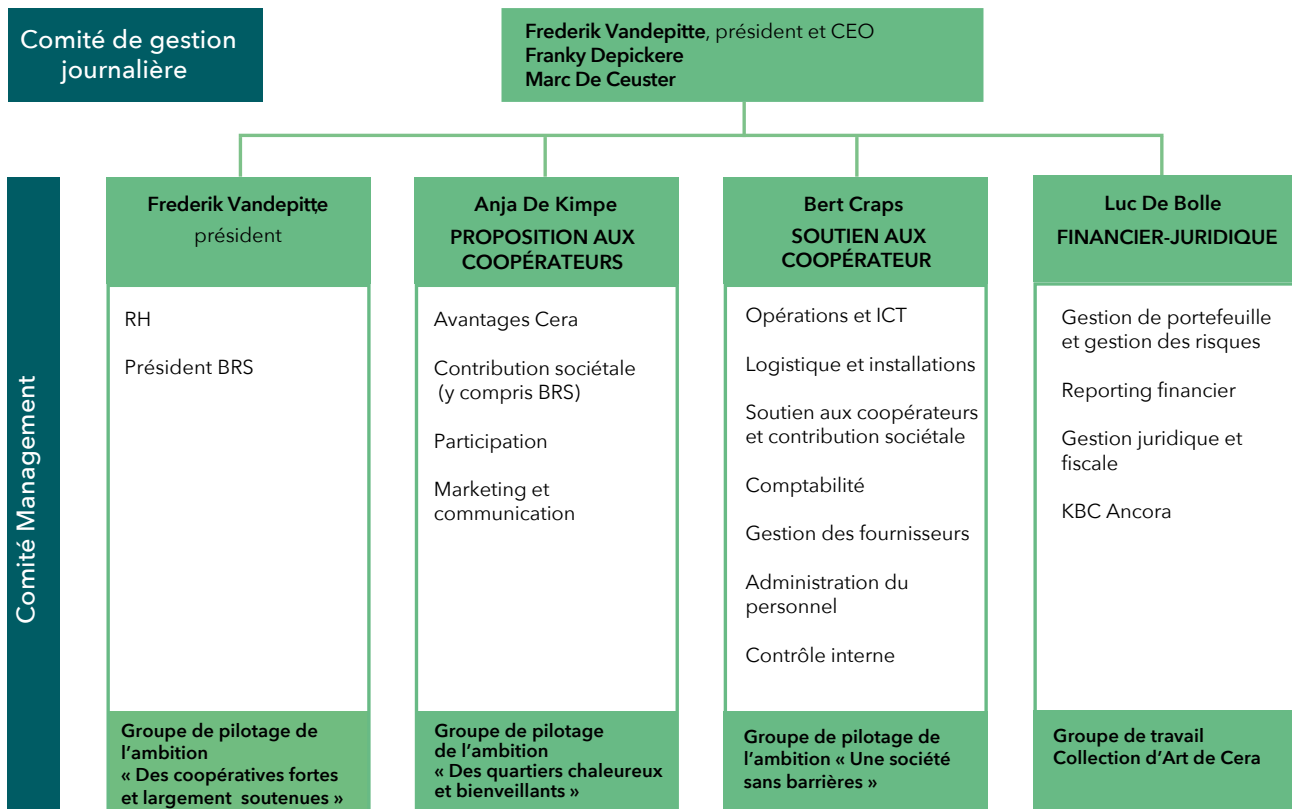
Le Comité de gestion journalière se fait assister, sous sa responsabilité, par le Comité management et, en concertation avec le Comité management, pour des tâches spécifiques, par d'autres membres du personnel de Cera.

Au 31 décembre 2025, le Comité management était composé de :

Frederik Vandepitte (président)
Bert Craps
Luc De Bolle

Le 1er janvier 2026, Anja De Kimpe a également rejoint le Comité management. Elle a remplacé Stephan Olaerts, qui a atteint l'âge légal de la pension en 2025.

Au 1er janvier 2026, l'organigramme se présentait comme suit :





Une Assemblée Générale réussie

Avec 2.531 personnes présentes, notre Assemblée Générale est sans doute la plus grande d'Europe. Et nous en sommes fiers. Les coopérateurs présents ont approuvé les comptes annuels le samedi 14 juin 2025, y compris la proposition de distribuer un dividende coopératif de 4% pour l'exercice 2024.



Rapport spécial de l'administrateur statutaire

Conformément à l'article 1er, § 7 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives, l'administrateur statutaire rend compte par les présentes de la manière dont la société a, durant l'exercice 2025, veillé à réaliser les conditions d'agrément visées à l'arrêté royal.

Constitution

Cera SC a été constituée le 15 mars 1935, mais les racines de Cera remontent à 1892 (Caisses Raiffeisen). La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F.W. Raiffeisen – forment depuis plus de 130 ans les bases de la coopérative Cera.

Adhésion volontaire

L'administrateur statutaire ne peut, dans un but de spéculation, refuser l'affiliation de coopérateurs ou prononcer leur exclusion que s'ils ne remplissent pas ou cessent de remplir les conditions générales d'admission ou s'ils commettent des actes contraires aux intérêts de la société.

En 2025, 14.677 nouveaux coopérateurs ont souscrit des parts E de Cera et 9.454 coopérateurs existants ont souscrit des parts E supplémentaires. Aucune affiliation n'a été refusée. Au cours de l'exercice écoulé, il y a eu 4.046 démissions volontaires et 4.264 démissions de plein droit. Aucune demande de démission n'a été refusée et il n'y a eu aucune exclusion. Au 31 décembre 2025, Cera comptait 407.704 coopérateurs.

Égalité des droits et des obligations par catégorie de parts

Cera a émis des parts B, C, D et E. Au sein de chaque catégorie, les parts confèrent des droits et obligations identiques.

Les statuts limitent le droit de vote de chaque coopérateur à 10 % des voix.

Conformément à l'article 18 des statuts, toute part, indépendamment de sa catégorie, donne droit à une voix, étant entendu qu'aucun coopérateur ne peut prendre part au vote, en son nom propre ou comme mandataire, pour un nombre de voix supérieur à un dixième de la somme des parts présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

Le droit de vote a été appliqué conformément à ces règles lors de l'Assemblée Générale du 14 juin 2025 portant sur l'exercice 2024. Il le sera lors de l'Assemblée Générale du 6 juin 2026 relative à l'exercice 2025 également. 2.551 coopérateurs étaient présents à l'Assemblée Générale (ordinaire et extraordinaire) de Cera du 14 juin 2025.

Administration, participation et surveillance

Administration

Cera SC est administrée par un administrateur statutaire, Cera Société de gestion SA. Le mandat d'administrateur statutaire n'est pas rémunéré. Les coopérateurs de Cera sont largement représentés au Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, qui était composé comme suit au 31 décembre 2025 :

- 3 administrateurs délégués (administrateurs A)
- 14 administrateurs non actifs, représentants des coopérateurs (administrateurs B)
- 3 administrateurs externes non actifs (administrateurs C)

Les administrateurs B sont les représentants des coopérateurs qui, à l'instar de tous les coopérateurs, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Ils siègent dans les organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora asbl (Conseil Consultatif Régional et Conseil Consultatif National). Il est tenu compte pour cette nomination d'une répartition géographique des mandats. La large représentation des coopérateurs au Conseil d'Administration contribue à la qualité de l'implication dans les activités financières et coopératives, aux niveaux tant national que régional. Les administrateurs B sont toujours majoritaires au Conseil d'Administration.

Structure participative

La structure par paliers permet aux coopérateurs de participer activement au fonctionnement de Cera, et ce, aux différents niveaux de l'organisation. Les quelque 400.000 coopérateurs de Cera sont représentés par environ 970 membres siégeant au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR). Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux.

Commissaire

PwC Réviseurs d'entreprises a été nommé commissaire, représentée par Monsieur Damien Walgrave, agissant au nom de Damien Walgrave SRL.

Dividende modéré et constitution de réserves

Affectation du résultat

Pour pouvoir satisfaire à ses obligations vis-à-vis des coopérateurs détenteurs de parts D sortants, une partie statutaire du bénéfice est ajoutée chaque année à la réserve EDC. En outre, l'Assemblée Générale décide chaque année de l'attribution d'un dividende. Le solde est en principe ajouté aux réserves disponibles.

La politique de dividende de Cera tient compte de la spécificité coopérative de Cera, de ses résultats (récurrents) et de ses objectifs à long terme en tant qu'investisseur sociétal.

Le dividende peut fluctuer d'une année à l'autre. Il peut également être proposé de ne verser aucun dividende. Le pourcentage accordé sur les parts ne peut dépasser celui établi dans les conditions d'agrément du CNC. Ce pourcentage est plafonné à 6% depuis 1996.

Pour l'affectation proposée du résultat de l'exercice 2025, nous vous renvoyons au chapitre 'Commentaires des comptes annuels'. Pour l'exercice 2025, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 6 juin 2026 de distribuer un dividende brut de 4,00%.

Part de retrait

Conformément à l'article 9 des statuts, les coopérateurs sortants qui détiennent des parts B, C et/ou E ont droit au remboursement du montant réellement libéré pour ces parts. Les coopérateurs détenteurs de parts D sortants ont droit, par part D, à l'attribution de 4,2 actions KBC Ancora et à un excédent de dividende capitalisé.

Affectation du solde de liquidation

En cas de dissolution et de liquidation, le patrimoine restant après apurement du passif et après paiement aux coopérateurs des parts de retrait définies dans les statuts sera attribué, conformément à l'article 37 des statuts, à des fonds existants ou non encore constitués, gérés par la Fondation Roi Baudouin, la Croix-Rouge, l'Unicef et l'UNESCO, la Fédération nationale contre le cancer et les institutions apparentées, et les Fonds communautaires pour la recherche scientifique.

Avantage économique ou social pour les coopérateurs

Cera crée de la valeur ajoutée économique et sociétale en faveur des coopérateurs et de la société au sens large :

- Cera assure, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe (voir chapitre 'Notre rôle en tant qu'ancrage de KBC').
- Cera réalise un impact sociétal positif (voir chapitre 'Notre contribution sociétale').
- Les coopérateurs jouissent d'avantages exclusifs sur un vaste assortiment de produits et de services (voir chapitre 'Nos avantages aux coopérateurs').

Au travers de sa participation dans KBC Groupe, Cera contribue directement et indirectement au bien-être et à la prospérité des coopérateurs. Les revenus que Cera tire de cette participation sont en effet affectés à son fonctionnement (avantages aux coopérateurs, impact sociétal, participation) et à la distribution du dividende.

En 2025, Cera a dépensé les montants suivants pour son fonctionnement (avantages aux coopérateurs et réalisation de l'impact sociétal) :

- 1) 5,9 millions d'euros pour la contribution sociétale. Cette rubrique comprend principalement le soutien financier direct de projets sociétaux aux niveaux régional, suprarégional, national et international.
- 2) 27,8 millions d'euros pour les avantages aux coopérateurs. Il s'agit principalement des dépenses de Cera dans les offres pour les coopérateurs, proposées sur le site Internet et dans les magazines CeraSelect et ENJOY. Les coopérateurs eux-mêmes ont contribué à hauteur de 19,6 millions d'euros à ces avantages aux coopérateurs, de sorte que le coût net pour Cera s'élevait à 8,3 millions d'euros.

Mandat d'administrateur non rémunéré

Le mandat d'administrateur statutaire n'est pas rémunéré. Si l'administrateur statutaire exécute une mission impliquant des prestations particulières ou régulières, une rémunération peut lui être allouée. Si l'administrateur statutaire en fait la demande, cette rémunération lui est accordée par l'Assemblée Générale. Celle-ci en décide à la majorité simple lors de l'assemblée annuelle qui suit la clôture de l'exercice au cours duquel la mission a été exécutée. Cette indemnité ne peut jamais constituer une participation au bénéfice social. Comme au cours de toutes les années précédentes, l'administrateur statutaire n'a perçu aucune rémunération de Cera en 2025.

Information et formation

Cera attache une importance considérable à l'information et à la formation, domaines dans lesquels elle investit énormément.

En 2025, Cera a communiqué régulièrement avec ses coopérateurs dans les magazines CeraScoop et CeraSelect et, pour les jeunes coopérateurs, dans les magazines ENGAGE et ENJOY.

À cela s'ajoutent le site Internet et des newsletters périodiques, elles aussi diffusées à grande échelle. Le site Internet, les newsletters, les journées d'étude et de partenariat, les webinaires, etc., sont également ouverts au grand public. En 2025, Cera a accueilli 755.000 visiteurs sur son site Internet, comptait 166.382 abonnés à sa newsletter et 39.243 abonnés sur les réseaux sociaux (voir infographie 'Des coopérateurs satisfaits').

Cera croit fermement dans le modèle d'entrepreneuriat coopératif. Cera propose aux entrepreneurs coopératifs une prestation de services en matière d'entrepreneuriat coopératif (avec notamment une formation pour les administrateurs et des journées d'étude thématiques), des conseils et de la consultation, ainsi qu'une offre de formations et de rencontres.

Voir : <https://www.cera.coop/fr/coopératives/formation-et-networking/notre-offre>

Collaboration entre coopératives

Cera promeut des produits et services locaux, en particulier de coopératives (belges). Dans son choix de fournisseurs (tant pour les besoins propres de Cera que pour les avantages aux coopérateurs), Cera fait appel à des coopératives autant que possible.

Cera est membre de Coopkracht, de l'Union Internationale Raiffeisen (IRU) et du CNC. Cera entretient des partenariats à long terme avec de nombreux réseaux et organisations coopératifs.

Voir : <https://www.cera.coop/fr/particuliers/a-propos-de-cera/un-large-reseau>

Attention portée à la communauté

Certains administrateurs du groupe KBC ont été nommés sur proposition de Cera, en tant qu'actionnaire majeur de KBC, qui apporte ainsi une contribution essentielle au maintien d'un centre de décisions économiques et financières en Belgique. Cera est convaincue de sa plus-value économique et sociétale.

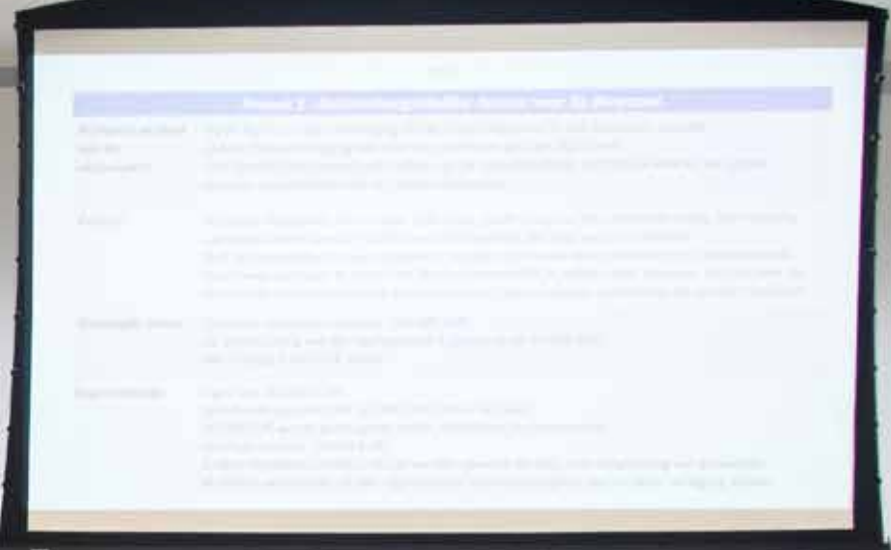
La vision optimiste, réaliste et moderne de Cera en matière de développement durable se traduit par un éventail d'ambitions dans lesquelles Cera veut faire la différence sur le plan du développement durable.

La première Inspiration Day

Au printemps 2025, nous avons convié deux membres par Conseil Consultatif Régional (CCR) à une journée entièrement consacrée à la réflexion et à l'inspiration autour de notre contribution sociétale. Le temps d'un samedi, ils ont écouté, échangé et récolté de nombreuses idées. Des membres du Conseil Consultatif Sociétal (CCS) et du Conseil d'Administration ont également pris part à cette toute première Inspiration Day.

La matinée a été rythmée par des interventions inspirantes sur des enjeux sociétaux s'inscrivant dans notre contribution sociétale nationale. L'après-midi, les discussions interactives ont permis d'approfondir le rôle des CCR, la portée de notre engagement sociétal et plusieurs questions d'actualité. Une journée dense, stimulante, dont chacun est reparti la tête pleine d'idées.





Comptes annuels

Bilan, compte de résultats et commentaire

Bilan après affectation du résultat (en euros)

	2025	2024
Actif	3.290.831.745	3.164.791.874
Actifs immobilisés	2.562.575.407	2.505.039.344
Immobilisations corporelles	22.127.674	23.006.731
Terrains et constructions	19.848.188	20.677.869
Installations, machines et outillage	39.733	42.436
Mobilier et matériel roulant	238.278	315.410
Autres immobilisations corporelles	2.001.476	1.971.016
Immobilisations financières	2.540.447.732	2.482.032.613
Entreprises liées	1.835.926.552	1.777.686.772
<i>Participations</i>	1.835.926.552	1.777.686.772
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	703.740.040	703.740.040
<i>Participations</i>	703.740.040	703.740.040
Autres immobilisations financières	781.140	605.801
<i>Actions</i>	737.570	562.546
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	43.570	43.256
Actifs circulants	728.256.339	659.752.529
Créances à un an au plus	25.273.172	29.194.644
Créances commerciales	184.197	36.955
Autres créances	25.088.976	29.157.689
Placements de trésorerie	697.000.000	621.000.000
Autres placements	697.000.000	621.000.000
Valeurs disponibles	2.042.487	2.942.281
Comptes de régularisation	3.940.679	6.615.604

	2025	2024
Passif	3.290.831.745	3.164.791.874
Capitaux propres	3.251.604.836	3.125.216.167
Apport	718.132.277	694.425.716
Disponible	681.632.277	657.925.716
Indisponible	36.500.000	36.500.000
Réserves	2.533.066.137	2.430.367.772
Réserves disponibles	2.533.066.137	2.430.367.772
Subsides en capital	406.422	422.679
Dettes	39.226.909	39.575.706
Dettes à un an au plus	38.936.981	39.197.750
Dettes commerciales	5.817.429	6.570.162
<i>Fournisseurs</i>	5.817.429	6.570.162
Dettes fiscales, salariales et sociales	2.365.416	2.442.378
<i>Impôts</i>	357.667	368.795
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	2.007.749	2.073.583
Autres dettes	30.754.135	30.185.211
Comptes de régularisation	289.929	377.956

Spectacle du Cirque du Soleil en exclusivité : Alegria

Le week-end des 4 et 5 octobre 2025, plus de 8.000 coopérateurs de Cera ont vécu la magie de la célèbre compagnie du Cirque du Soleil. Lors de trois représentations, organisées exclusivement pour Cera, les participants ont pu profiter de numéros spectaculaires, de musiques puissantes et d'une histoire captivante.

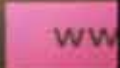




Une creative
qui... sur



cera_fr



Compte de résultats après affectation du résultat (en euros)

	2025	2024
Compte de résultats		
Ventes et prestations	22.971.015	20.124.212
Chiffre d'affaires	19.709.510	16.796.810
Autres produits d'exploitation	3.261.505	3.327.401
Coûts des ventes et des prestations	59.591.524	54.936.265
Services et biens divers	48.869.061	44.523.721
Rémunérations, charges sociales et pensions	9.518.091	9.281.462
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	953.068	956.860
Autres charges d'exploitation	251.304	174.222
Bénéfice (Perte) d'exploitation	-36.620.509	-34.812.053
Produits financiers	222.282.947	258.093.823
Produits financiers récurrents	222.242.546	258.002.802
<i>Produits des immobilisations financières</i>	207.917.126	237.829.155
<i>Produits des actifs circulants</i>	14.309.158	20.157.356
<i>Autres produits financiers</i>	16.262	16.291
Produits financiers non récurrents	40.401	91.021
Charges financières	227.453	237.845
Charges financières récurrentes	226.203	231.825
<i>Autres charges financières</i>	226.203	231.825
Charges financiers non récurrents	1.250	6.020
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	185.434.985	223.043.924
Impôts sur le résultat	4.614	4.727
Impôts	4.614	4.727
Bénéfice (Perte) de l'exercice	185.430.372	223.039.198
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	185.430.372	223.039.198

	2025	2024
Affectation du résultat		
Bénéfice (Perte) à affecter	185.430.372	223.039.198
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	185.430.372	223.039.198
Affectation aux capitaux propres	157.267.604	195.647.357
aux autres réserves	157.267.604	195.647.357
Bénéfice à distribuer	28.162.767	27.391.841
Rémunération de l'apport	28.162.767	27.391.841

Commentaire

État des immobilisations incorporelles

2025

Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	24.000
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	24.000
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0

État des immobilisations corporelles

2025

Terrains et constructions	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	26.618.013
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	6.547
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	26.624.560
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	5.940.144
Mutations de l'exercice	
Actés	836.229
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	6.776.373
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	19.848.188

2025

Installations, machines et outillage	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	287.711
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	13.719
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	301.430
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	245.276
Mutations de l'exercice	
Actés	16.422
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	261.698
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	39.733

2025

Mobilier et matériel roulant	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.114.028
Mutations de l'exercice	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	23.285
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.137.313
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	798.618
Mutations de l'exercice	
Actés	100.417
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	899.035
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	238.278

2025

Autres immobilisations corporelles	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.971.016
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	30.460
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	2.001.476
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	2.001.476

État des immobilisations financières

	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
Participations et actions			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.777.686.772	703.740.040	737.570
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	84.294.751		
Cessions et retraits	26.054.970		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.835.926.552	703.740.040	737.570
Montants non appelés au terme de l'exercice précédent			175.025
Mutations de l'exercice			-175.025
Montants non appelés au terme de l'exercice			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.835.926.552	703.740.040	737.570
Créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			43.256
Mutations de l'exercice			
Additions			314
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			43.570

Information relative aux participations et droits sociaux dans d'autres entreprises

Nom, adresse et numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	directement		filiales	comptes annuels arrêtés au	capitaux propres	résultat net
	Nombre d'actions ordinaires	%	%		(+) ou (-) en euros	
KBC Ancora SA Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0464.965.639	40.176.814	52,17	0,00	30.06.2025	3.528.713.912	315.434.754
KBC Groupe SA (consolidé) Havenlaan 2 1080 Brussel - Belgique 0403.227.515	16.555.143	3,96	18,56	31.12.2025	25.404.128.702	3.568.466.090
BRS Microfinance Coop SC Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0508.996.711	9.682	45,58	0,00	31.12.2024	21.987.923	559.063

Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif

2025

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	697.000.000
Avec une durée résiduelle ou de préavis	
<i>d'un mois au plus</i>	193.000.000
<i>de plus d'un mois à un an au plus</i>	504.000.000
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Revenus d'intérêts au prorata des comptes à terme en cours	3.526.883
Coûts à reporter : coûts relatifs aux exercices ultérieurs	413.796

État de l'apport

	Montants	Nombre de parts
Etat de l'apport		
Apport		
Disponible au terme de l'exercice	681.632.277	
Indisponible au terme de l'exercice	36.500.000	
Capitaux propres apportés par les coopérateurs		
En espèces	718.132.277	
Modifications au cours de l'exercice		
Parts B	-1.371.651	
Parts D	-2.679.488	
Parts E	27.757.700	
Parts nominatives		24.313.957

État des dettes

2025

Dettes fiscales, salariales et sociales	
Dettes fiscales non échues	357.667
Autres dettes salariales et sociales	2.007.749

Résultats d'exploitation

2025

2024

Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net		
Ventilation par catégorie d'activité		
Avantages aux coopérateurs	19.566.755	16.760.838
Autres	142.755	35.972
Ventilation par marché géographique		
Belgique	19.709.510	16.796.810
Autres produits d'exploitation		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	1.806	999

	2025	2024
Charges d'exploitation		
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nombre total à la date de clôture	48	47
Effectifs moyens calculés en équivalents temps plein	45,9	45,2
Nombre d'heures effectivement prestées	65.560	65.764
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	6.398.823	6.256.183
Cotisations patronales d'assurances sociales	1.731.938	1.676.363
Primes patronales pour assurances extralégales	1.136.396	1.101.024
Autres frais de personnel	250.934	247.892
Réductions de valeur		
Sur créances commerciales		
Actées		
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	216.567	144.768
Autres	34.737	29.454
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	0,1	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	126	8
Frais pour la société	4.303	1.150

Résultats financiers

	2025	2024
Produits financiers récurrents		
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats		
Subsides en capital	16.257	16.257

Produits et charges de taille ou d'indidence exceptionnelle

	2025	2024
Produits non récurrents		
Produits financiers non récurrents	40.401	91.021
Autres produits financiers non récurrents	40.401	91.021
Charges non récurrentes		
Charges d'exploitation non récurrentes	1.250	6.020
Autres charges financières non récurrents	1.250	6.020

Impôts et taxes

2025

Impôts sur le résultat de l'exercice	4.614
Impôts et précomptes dus ou versés	24.908.908
Excédent de versement d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	24.904.294
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé	
Revenus définitivement taxés	-207.818.994

2025

2024

Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers		
Taxes sur la valeur ajoutée portées en compte		
À la société (déductible)	1.591.461	1.489.758
Par la société	1.416.285	1.268.020
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Précompte professionnel	2.935.735	2.882.850
Précompte mobilier	8.217.638	8.000.083

Droits et engagements hors bilan

2025

Montant, nature et forme des litiges et autres engagements importants	
Engagements relatifs à des projets sociétaux déjà approuvés, dont l'exécution et le paiement se feront lors des prochains exercices	4.650.518

Régime complémentaire de pension de retraite ou de survie

Sur la base des cotisations payées par l'entreprise, une assurance complémentaire pension ou survie est souscrite au profit des membres du personnel.

Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

Cera est membre d'une unité TVA.

Relations avec des entreprises liées, des entreprises associées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Entreprises liées		Entreprises associées	
	2025	2024	2025	2024
Immobilisations financières	1.835.926.552	1.777.686.772	703.740.040	703.740.040
Participations	1.835.926.552	1.777.686.772	703.740.040	703.740.040
Résultats financiers				
Produits des immobilisations financières	139.115.150	161.337.302		

Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché 2025

Mention de telles transactions si elles ont un caractère significatif, avec mention du montant de ces transactions, de la nature de la relation avec la partie liée, ainsi que d'autres informations sur les transactions nécessaires à l'obtention d'un aperçu de la situation financière de la société	Néant
--	-------

Relations financières

2025

Avec le commissaire	
Émoluments du commissaire	105.000
Rémunérations des autres missions de contrôle par le commissaire	3.850

Déclaration relative aux comptes annuels consolidés

L'entreprise a établi et publié des comptes annuels consolidés ainsi qu'un rapport annuel consolidé.

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations (abrogeant l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).

L'exercice comptable s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif à partir de 2.500 euros et valorisées à la valeur d'acquisition, laquelle est amortie linéairement à raison de 20 % par an.

Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur d'acquisition, frais supplémentaires directement attribuables inclus.

Les pourcentages d'amortissement sont calculés sur la base de la durée de vie économique escomptée et amortis linéairement.

La durée d'amortissement des bâtiments est en principe fixée à 33 ans.

Toutes les immobilisations corporelles sont amorties prorata temporis à partir de la date à laquelle l'actif devient utilisable. Les frais accessoires sont amortis sur la durée de vie de l'actif.

En cas de vente d'immobilisations corporelles, les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sont immédiatement intégré(e)s dans le résultat.

En cas de destruction, le montant restant à amortir est immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Les œuvres d'art sont intégralement portées à l'actif et ne sont pas amorties. En cas de détérioration ou autre dépréciation du bien, une réduction de valeur est actée.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des droits sociaux (actions) détenus dans d'autres sociétés afin de créer avec celles-ci un lien durable et spécifique pour permettre à l'entreprise d'exercer une influence sur l'orientation de la stratégie de ces entreprises.

Les immobilisations financières sont valorisées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés. Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat. Les immobilisations financières peuvent être réévaluées si leur valeur, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, dépasse de manière durable leur valeur comptable. Les réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dévaluation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les actions sont détenues.

Les réductions de valeur sont reprises lorsque la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société (appréciées par le Conseil d'Administration) le justifient. Si le Conseil d'Administration estime indiqué de constituer/reprendre des réductions de valeur, la valeur comptable en capitaux propres par action KBC Groupe selon les normes IFRS est en principe prise comme référence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur sur créances sont comptabilisées si le paiement de la totalité ou d'une partie d'une créance à l'échéance est incertain.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont évalués à la valeur nominale s'il s'agit d'un avoir auprès d'un établissement financier et à la valeur d'acquisition s'il s'agit de titres.

Les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés. Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat.

Les réductions de valeur sont comptabilisées si la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition. Les réductions de valeur sont reprises dans la mesure où elles excèdent au terme de l'exercice le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des moins-values pour lesquelles elles ont été constituées.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale.

Apport et réserves

L'apport et les réserves sont évalués à leur valeur nominale.

Subsides en capital

Les subsides en capital sont actés à leur valeur nominale, diminuée des amortissements cumulés. Ils sont amortis prorata temporis à partir du moment où les actifs auxquels ils se rapportent sont prêts à l'emploi, au même taux d'amortissement que les actifs auxquels ils ont trait.

Autres éléments de l'actif et du passif

Les autres éléments de l'actif et du passif sont repris à leur valeur d'acquisition.

Bilan social

Numéro de la commission paritaire à laquelle ressortit l'entreprise : **200**

État des effectifs

Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	2025	2025	2025	2024
Nombre moyen de travailleurs	40,0	8,0	45,9	45,2 (ETP)
<i>Hommes</i>	23,0	3,0	25,2	24,5 (ETP)
<i>Femmes</i>	17,0	5,0	20,7	20,7 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	56.561	8.999	65.560	65.764 (T)
<i>Hommes</i>	33.894	3.118	37.012	35.914 (T)
<i>Femmes</i>	22.667	5.881	28.548	29.850 (T)
Frais de personnel (en euros)	8.582.743	935.348	9.518.091	9.281.462 (T)
<i>Hommes</i>	5.895.104	368.291	6.263.395	6.076.363 (T)
<i>Femmes</i>	2.687.639	567.057	3.254.696	3.205.099 (T)
	Temps plein	Temps partiel		
À la date de clôture de l'exercice	2025	2025	2025 (ETP)	
Nombre de travailleurs	40	8	46,4	
Par type de contrat de travail				
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	40	8	46,4	
Selon le sexe et le niveau d'études				
<i>Hommes</i>	23	3	25,4	
Enseignement secondaire	2		2,0	
Enseignement supérieur non universitaire	4	1	4,8	
Enseignement universitaire	17	2	18,6	
<i>Femmes</i>	17	5	21,0	
Enseignement supérieur non universitaire	6	3	8,3	
Enseignement universitaire	11	2	12,7	
Selon la catégorie professionnelle				
<i>Direction</i>	2		2,0	
<i>Employés</i>	38	8	44,4	

Travailleurs intérimaires et personnes mises à la disposition de la société

En cours d'exercice	Travailleurs intérimaires
Nombre moyen de personnes employées	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	126
Coûts pour la société	4.303

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	3		3,0
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	3		3,0
Sorties			
Nombre de travailleurs dont la date de fin du contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	2		2
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	2		2
Par motif de fin de contrat			
<i>Pension</i>	1		1
<i>Autre motif</i>	1		1

Informations relatives aux formations destinées aux travailleurs pendant l'exercice

Total des initiatives de formation formelles destinées aux travailleurs et prises en charge par l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	28	21
Nombre d'heures de formation suivies	239	396
Coût net pour l'entreprise en euros	38.451	55.114
dont coût brut directement lié aux formations	42.007	58.717
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	3.556	3.603
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	26	22
Nombre d'heures de formation suivies	385	326
Coût net pour la société	57.611	34.219





100 kilomètres pour CAP48

En septembre, Cera a participé à CAP48, la grande action de solidarité de la RTBF, la chaîne publique wallonne. CAP48 collecte des fonds pour soutenir des projets destinés aux personnes handicapées et aux jeunes en difficulté. Cera était partenaire de l'événement sportif 'Les 100 km de CAP48'. Nous avons relevé le challenge des 100 km et notre stand CRAC Noix a attiré 2.000 visiteurs. Cette participation a offert à Cera une belle visibilité, tant sur le site internet de CAP48 qu'à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux. À l'issue du week-end, malgré la fatigue, nos participants sont repartis avec le sourire – fiers d'avoir contribué au financement de la recherche sur l'autisme chez les enfants et les jeunes.

Commentaire des comptes annuels (Conformément aux articles 3:5 et 3:6 du CSA.)

Bilan

À la clôture de l'exercice 2025, le total bilantaire s'établit à 3.290,8 millions d'euros, soit une hausse de 126,0 millions d'euros par rapport à l'exercice 2024. Ce mouvement résulte de mutations au sein de plusieurs postes de l'actif et du passif. Les principaux postes de l'actif et du passif sont commentés ci-après.

Immobilisations

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, d'une valeur comptable totale de 22,1 millions d'euros, comprennent principalement :

- des terrains et constructions, pour 19,8 millions d'euros : il s'agit essentiellement du siège de Cera et d'emplacements de stationnement dans le centre de Louvain ;
- des œuvres d'art, pour 2 millions d'euros ;
- du mobilier et du matériel roulant pour un montant de 0,2 million d'euros.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières (valeur comptable : 2.540,4 millions d'euros) constituent la majeure partie (environ 77%) de l'actif et se composent dans une très large mesure des participations stratégiques dans KBC Groupe et dans KBC Ancora.

Évaluation comptable des actions KBC Groupe et KBC Ancora

Généralités

Les immobilisations financières de Cera se composent en majeure partie d'actions KBC Groupe et KBC Ancora. Les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés.

Les réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dévaluation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les actions sont détenues.

Actions KBC Groupe au 31 décembre 2025

Au cours de l'année 2025, Cera n'a pas acheté d'actions de KBC Groupe.

À la date du bilan 2025, Cera détenait 16.555.143 actions KBC Groupe en portefeuille, ce qui correspond à environ 3,96% du nombre total d'actions KBC Groupe en circulation.

La valeur comptable totale des actions KBC Groupe s'établit à 694,1 millions d'euros.

La valeur comptable par action KBC Groupe s'élève à 41,92 euros, ce qui correspond à la valeur d'acquisition historique moyenne.

Le cours de clôture de l'action KBC Groupe s'établissait, à la date du bilan, à 111,25 euros.

À la date du bilan, la valeur comptable en capitaux propres s'élevait à 64,04 euros par action KBC Groupe.

Actions KBC Ancora au 31 décembre 2025

Dans le courant de 2025, Cera a :

- acheté 1.318.546 actions KBC Ancora pour un montant total de 84,3 millions d'euros ;
- distribué 604.633 actions KBC Ancora en nature, en tant que part de retrait aux coopérateurs démissionnant avec des parts D.

À la date du bilan 2025, Cera détenait en portefeuille 40,2 millions d'actions KBC Ancora, soit approximativement 52,17% du nombre total d'actions KBC Ancora en circulation. La valeur comptable des 40,2 millions d'actions KBC Ancora en portefeuille s'élève ainsi à 1.835,9 millions d'euros.

Cette participation dans KBC Ancora se compose de deux volets :

- 27,4 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 1.285,2 millions d'euros) détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme ;
- 12,8 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 550,8 millions d'euros) destinées à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D.

La valeur comptable par action correspond à la valeur d'acquisition moyenne pondérée et s'élève respectivement à :

- 46,91 euros par action (en ce qui concerne les actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme) ; et
- 43,09 euros par action (en ce qui concerne les actions KBC Ancora détenues en vue de la distribution en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D).

Le calcul du nombre d'actions KBC Ancora destinées, à la date du bilan, à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D, est le suivant :

Nombre total de parts D à la date du bilan	3.043.099
Nombre d'actions KBC Ancora par part D	<u> x 4,2</u>
Nombre d'actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature	12.781.016

Le cours de clôture de l'action KBC Ancora s'établissait, à la date du bilan, à 73,30 euros.

La valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora correspond à 1,0066 fois le cours de l'action KBC Groupe, plus les autres actifs nets par action (0,04 euro). A cet égard, il est à noter qu'à la date du bilan, la valeur comptable des actifs circulants de KBC Ancora était supérieure de 3,1 millions d'euros à ses dettes, ce qui correspond à un montant de 0,04 euro par action KBC Ancora.

Sur la base du cours boursier de l'action KBC Groupe à la date du bilan (111,25 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 112,02 euros et le cours de l'action affichait une décote de 34,6% par rapport à sa valeur intrinsèque.

La valeur comptable en capitaux propres sous-jacente d'une action KBC Ancora atteignait, à la date du bilan, 64,50 euros (= valeur comptable en capitaux propres d'une action KBC Groupe 64,04 euros x 1,0066 plus 0,04 euro d'autres actifs nets par action).

BRS Microfinance Coop

Les 9.682 parts détenues dans BRS Microfinance Coop correspondent à une participation de 45,6%. À la date du bilan, la valeur comptable de ces parts était de 9,7 millions d'euros.

BRS Microfinance Coop investit l'apport de ses actionnaires dans des organisations de microfinance actives dans les pays du Sud, conformément à sa politique d'investissement approuvée. Cette coopérative octroie à des entrepreneurs des microcrédits qui leur permettent d'exercer une activité économique.

Autres immobilisations financières

Cette rubrique comprend essentiellement les droits sociaux dans d'autres entreprises (Crédal, Hefboom et Kampani) qui, certes, ne constituent pas une participation, mais qui ont pour objectif de créer un lien durable et spécifique avec ces entreprises. À la date du bilan, la valeur comptable de ces actions était de 0,7 million d'euros.

Actifs circulants

Les actifs circulants (728,3 millions d'euros) se composent de :

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus comprennent, d'une part, les créances commerciales à hauteur de 0,2 million d'euros et, d'autre part, les autres créances à hauteur de 25,1 millions d'euros.

Ces dernières portent principalement sur des impôts de l'exercice 2025 à récupérer (précompte mobilier retenu sur les dividendes reçus de KBC Groupe et sur la rente reçue).

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie s'établissent à la date du bilan à 697,0 millions d'euros. Il s'agit de comptes à terme à un an au plus.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'établissaient à la date du bilan à 2,0 millions d'euros. Il s'agit des soldes des comptes bancaires.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation à concurrence de 3,9 millions d'euros comprennent les frais à reporter (factures reçues au cours de l'exercice 2025 portant sur les exercices suivants) pour un montant de 0,4 million d'euros et les produits d'intérêts au prorata sur comptes à terme en cours pour un montant de 3,5 millions d'euros.

Capitaux propres

Apport

À la date du bilan, sa valeur comptable s'établissait à 718,1 millions d'euros. Sa composition et son évolution entre le 31.12.2023 et le 31.12.2025 se présentent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2025	2024	2023
Apport B	44,4	45,8	47,3
Apport C	22,0	22,0	22,0
Apport D	56,6	59,3	62,2
Apport E	595,1	567,4	546,0
Total	718,1	694,4	677,4

L'apport total s'élève à 718,1 millions d'euros, dont 36,5 millions d'euros d'apport indisponible. La valeur d'apport totale a augmenté de 23,7 millions d'euros au cours de l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice écoulé, la valeur d'apport des parts B a diminué de 1,4 million d'euros et celle des parts D de 2,7 millions d'euros. La diminution de la valeur d'apport des parts B et D est la résultante des démissions avec parts B et D en 2025.

L'augmentation de 27,8 millions d'euros de la valeur d'apport des parts E résulte, d'une part, des démissions avec parts E et, d'autre part, des souscriptions de parts E en 2025.

Au 31.12.2025, Cera comptait 407.704 coopérateurs (contre 401.290 fin 2024).

Réserves

Réserves disponibles

Une 'réserve disponible spéciale' a été constituée en 2001 à partir des réserves disponibles de Cera, afin de souligner que les détenteurs de parts D ont droit à une partie de ces réserves par attribution d'actions KBC Ancora.

Durant l'exercice 2025, la réserve disponible spéciale a diminué, à la suite de démissions avec parts D, de 23,4 millions d'euros.

À la date du bilan, le solde de la 'réserve disponible spéciale' s'élève à 494,2 millions d'euros.

Les coopérateurs démissionnaires avec parts D ont également droit à un excédent de dividende capitalisé (en abrégé : EDC), qui s'exprime via la 'Réserve EDC'. Dans le courant de l'exercice 2025, un montant de 31,1 millions d'euros a été versé au titre d'EDC aux coopérateurs démissionnant avec parts D. À la date du bilan, cet excédent atteignait (après affectation du résultat) 219,55 euros par part D. Au niveau comptable, l'on acte ainsi, par l'affectation du résultat, une dotation d'un montant de 69,3 millions d'euros à la réserve EDC.

À la date du bilan, la réserve EDC pour les coopérateurs démissionnant avec parts D s'établissait à 668,1 millions d'euros, ce qui correspond à un EDC de 219,55 euros par part D (pour les 3.043.099 parts D en circulation à la date du bilan).

La 'réserve disponible ordinaire' augmente de 87,9 millions d'euros (à 1.370,8 millions d'euros). Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'EDC par part et l'évolution de la réserve EDC.

	Solde 2025	2025		Solde 2024
		Prélèvements	Ajouts	
EDC par part D (en euros)	219,55		+21,91	197,64
Réserve EDC (en millions d'euros)	668,1	-31,1	+69,3	629,9
Nombre de parts D en circulation	3.043.099			3.187.235

À la date du bilan, les réserves étaient par conséquent constituées de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2025	2024	2023
Réserves disponibles	2.533,1	2.430,4	2.290,5
Pour démissions avec parts D	1.162,3	1.147,5	1.125,7
<i>Réserve disponible spéciale</i>	494,2	517,6	543,1
<i>Réserve EDC</i>	668,1	629,9	582,6
Réserves disponibles ordinaires	1.370,8	1.282,8	1.164,9

Subsides en capital

Il s'agit des subsides octroyés par les pouvoirs publics dans le cadre de la restauration des bâtiments de Louvain. Ces subsides sont amortis prorata temporis selon le même pourcentage que les bâtiments restaurés. À la date du bilan, leur valeur comptable s'établissait à 0,4 million d'euros.

Dettes

Les dettes s'élèvent à 39,2 millions d'euros, soit une diminution de 0,3 million d'euros par rapport à l'année précédente. Elles portent principalement sur :

Dettes à un an au plus

Dettes commerciales

Les dettes commerciales se chiffrent à 5,8 millions d'euros. Il s'agit de factures reçues, mais pas encore payées (2,5 millions d'euros) ainsi que d'estimations de factures non encore reçues, portant sur les exercices précédents (3,3 millions d'euros).

Dettes fiscales, salariales et sociales

Les dettes fiscales, salariales et sociales (2,4 millions d'euros) ont trait, d'une part, au précompte professionnel restant dû et portant sur les salaires de décembre 2025 (0,4 million d'euros) et, d'autre part, au pécule de vacances et aux primes relatifs à l'exercice 2025, qui seront versés au cours du prochain exercice (2,0 millions d'euros).

Autres dettes

Les autres dettes (30,8 millions d'euros) sont principalement constituées :

- du dividende coopératif de 4% à payer au titre de l'exercice 2025 (28,2 millions d'euros) ;
- des dettes relatives à la contribution sociétale de Cera, payables dans le futur (2,4 millions d'euros) ;
- des dividendes du passé non encore distribués (0,1 million d'euros).

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,3 million d'euros) ont trait à des produits à reporter (produits perçus lors des exercices précédents, mais portant sur les exercices suivants).

Partenariats solides de BRS

En décembre 2025, BRS a organisé pour la cinquième fois un programme de formation destiné aux membres de la direction et aux managers de ses organisations partenaires des pays du Sud. Les participants proviennent chaque année d'un autre continent ou d'une autre région. Cette édition a permis à BRS d'accueillir 17 managers originaires d'Ouganda, d'Éthiopie et du Sénégal.

L'objectif d'une telle semaine de formation est d'inspirer les participants grâce à des retours d'expérience de dirigeants et d'experts de KBC, CBC et Cera, autour de thématiques telles que la stratégie, le leadership, la gestion des risques, le change management, la transformation numérique, les processus, les ressources humaines, etc.





Compte de résultats

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 185,4 millions d'euros.

Cera étant directement et indirectement (via KBC Ancora) le principal actionnaire de KBC Groupe, ce qui constitue quasiment son seul actif, la majeure partie de ses revenus récurrents provient de ses participations.

Les principaux produits et charges sont détaillés ci-après.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation (23,0 millions d'euros) ont trait d'une part au chiffre d'affaires et d'autre part aux autres produits d'exploitation.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (19,7 millions d'euros) comprend exclusivement l'imputation aux coopérateurs d'une partie du coût des produits et services proposés dans les magazines CeraSelect et ENJOY ainsi que sur le site Internet.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation (3,3 millions d'euros) proviennent, d'une part, des produits de l'imputation de prestations fournies par Cera à KBC Ancora dans le cadre de l'accord de partage des coûts (2,4 millions d'euros). Lors de la conclusion de cet accord, des clés d'imputation ont été fixées ; elles sont évaluées et revues, au besoin, chaque année. D'autre part, il s'agit principalement de reprises de provisions des exercices écoulés (0,4 million d'euros).

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (59,6 millions d'euros) ont trait aux services et biens divers, aux frais de personnel, aux amortissements.

Services et biens divers

Les charges pour services et biens divers (48,9 millions d'euros) comportent les rubriques suivantes :

- Les charges de fonctionnement (6,2 millions d'euros) : les principaux éléments de cette rubrique ont trait à l'infrastructure logistique et informatique, via la structure de partage des coûts avec KBC, au parc de véhicules, aux honoraires d'avocats, aux frais généraux liés au bâtiment, au site Internet, aux indemnités des membres du Comité de gestion journalière et aux primes de l'assurance responsabilité des administrateurs.
- L'administration du capital et des coopérateurs (1,6 million d'euros) : ces charges se composent principalement des rémunérations qui sont payées aux banques-guichets (KBC, CBC et KBC Brussels) pour la gestion administrative des comptes de coopérateurs (1,2 million d'euros) ainsi que pour l'émission de parts E (0,2 million d'euros).
- Les avantages pour les coopérateurs (27,8 millions d'euros) : il s'agit principalement des dépenses de Cera dans les offres pour les coopérateurs, proposées sur le site Internet et dans les magazines CeraSelect et ENJOY. Comme indiqué plus haut, la quote-part totale des coopérateurs se chiffre à 19,6 millions d'euros (voir 'Chiffre d'affaires').
- Projet stratégique Cera (1,8 million d'euros) pour définir le cap de Cera pour les années à venir. La numérisation est l'un des thèmes centraux.
- Contribution sociétale (5,9 millions d'euros) : cette rubrique comprend principalement le soutien financier direct accordé par Cera à des projets sociétaux d'envergure régionale, suprarégionale, nationale et internationale. Pour de plus amples informations sur la contribution sociétale de Cera, nous renvoyons le lecteur au site Internet de Cera.
- Communication (5,6 millions d'euros) : cette rubrique se compose de tous les frais relatifs à la communication vers les coopérateurs et les tiers intéressés. Elle comprend notamment le coût des magazines CeraScoop, CeraSelect, ENGAGE et ENJOY, des réseaux sociaux, de l'assemblée annuelle, de la structure de participation, du profil et du positionnement et des campagnes de recrutement.

Frais de personnel

À la date de clôture, Cera occupait 48 personnes ou 46,4 équivalents temps plein. Les charges de personnel s'élèvent à 9,5 millions d'euros et se ventilent de la manière suivante :

- rémunérations : 6,4 millions d'euros
- ONSS employeur : 1,7 million d'euros
- assurance de groupe : 1,1 million d'euros
- charges diverses de personnel : 0,3 million d'euros

L'on entend principalement par 'rémunérations' le salaire mensuel, les primes, le pécule de vacances, le 13e mois et les avantages de toute nature. Les charges diverses de personnel comprennent entre autres :

- l'intervention de l'employeur dans les titres-repas ;
- les frais divers propres à l'employeur ;
- l'assurance hospitalisation.

Pour de plus amples informations sur les effectifs, nous renvoyons le lecteur au bilan social.

Amortissements

Des amortissements, d'un montant de 1,0 million d'euros, ont été actés sur les immobilisations corporelles. Il s'agit essentiellement d'amortissements sur le bâtiment de Cera, le mobilier et les emplacements de parking.

Produits financiers

Produits financiers récurrents

Les produits financiers récurrents (222,2 millions d'euros) se composent principalement de produits d'immobilisations financières et de produits d'actifs circulants.

Les produits des immobilisations financières (207,9 millions d'euros) concernent les produits de dividendes et se composent presque exclusivement de dividendes que Cera a reçus sur sa participation dans KBC Groupe et dans KBC Ancora :

	Nombres d'actions à la date du dividende	Dividende/action en euros	Total en euros
KBC Groupe (05/2025)	16.555.143	3,15	52.148.700
KBC Groupe (11/2025)	16.555.143	1,00	16.555.143
KBC Ancora (06/2025)	39.633.946	3,51	139.115.150

Les revenus des actifs circulants (14,3 millions d'euros) correspondent aux revenus d'intérêts des comptes à terme.

Charges financières

Charges financières récurrentes

Les autres charges financières s'élèvent à 0,2 million d'euros et concernent notamment le module de paiement de la boutique en ligne et les frais de courtage et la taxe boursière relatifs aux actions achetées l'année dernière.

Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 185,4 millions d'euros. L'administrateur statutaire propose l'affectation suivante :

- rémunération de l'apport à concurrence de 28,2 millions d'euros, soit un pourcentage de dividende de 4%. Le dividende est calculé, pour les différentes catégories de parts, conformément à l'article 33 des statuts. La mise en paiement du dividende coopératif est prévue pour le 10 juin 2026 ;
- dotation à la réserve EDC à concurrence de 69,3 millions d'euros
- dotation à la réserve disponible ordinaire à concurrence de 88,0 millions d'euros

Après affectation du résultat, la réserve disponible s'élève à 2.533,1 millions d'euros et présente la composition suivante :

- réserve disponible spéciale : 494,2 millions d'euros
- réserve EDC : 668,1 million d'euros
- réserve disponible ordinaire : 1.370,8 millions d'euros.

Informations complémentaires

Aucune activité de recherche et développement n'a été menée.

La société n'a pas de succursales.

Aucun événement significatif n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

L'actif de Cera se compose en majeure partie d'une participation directe et indirecte dans KBC Groupe (par le truchement de sa filiale KBC Ancora). L'actif de KBC Ancora se compose presque exclusivement d'une participation directe dans KBC Groupe. La valeur de cet actif ainsi que les résultats du groupe Cera sont donc en grande partie déterminés par l'évolution du groupe KBC.

À partir de 2025, la politique de dividende de KBC Groupe part d'un ratio de distribution (coupon AT1 inclus) compris entre 50% et 65% du bénéfice consolidé. KBC Groupe vise un ratio common equity à pleine charge hors plancher de minimum 13%. Un dividende intérimaire de 1 euro par action sera versé en novembre de chaque exercice à titre d'avance sur le dividende total. Chaque année, lors de la publication des résultats annuels, le Conseil d'Administration décidera, à sa seule discrétion, de l'affectation du capital.

La politique de dividende de KBC Ancora consiste à distribuer un dividende intérimaire de 90% du résultat récurrent de l'exercice pouvant être distribué (c'est-à-dire après correction pour les éventuels résultats exceptionnels et après constitution obligatoire de la réserve légale).

Il est à noter qu'à la date du bilan, la position de liquidité de Cera s'élevait à 2,0 millions d'euros. En outre, Cera avait 697,0 millions d'euros en circulation sur des comptes à terme (à un an au plus).



ce
ra

ce ra
ce ra
ce ra
ce ra

ce
ra

ce
ra

Des bulles à la mer

En août, pas moins de 7.500 coopérateurs ont vécu l'expérience 'Bulles à la mer'. Sur une plage privée à Westende, ils ont pu se régaler d'une sélection de mets savoureux : saint-pierre à la plancha, bouillon de fruits de mer, légumes du jardin aux poissons de la mer du Nord ou encore croquettes artisanales aux crevettes ou au fromage. Le tout, bien entendu, accompagné de délicieuses bulles.



Rapport du commissaire

“Rapport du commissaire à l’assemblée générale des actionnaires de Cera SC sur les comptes annuels pour l’exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Cera SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l’assemblée générale du 14 juin 2025, conformément à la proposition de l’administrateur statutaire émise sur recommandation du comité d’audit de l’administrateur statutaire. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l’assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l’exercice clos au 31 décembre 2027. Il s’agit du premier exercice pour lequel nous avons effectué le contrôle légal des comptes annuels de la Société.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l’exercice clos à cette date et l’annexe. Ces comptes annuels font état d’un total du bilan qui s’élève à EUR 3.290.831.745 et d’un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l’exercice de EUR 185.430.372.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l’exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l’opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d’audit (ISA) telles qu’applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d’audit approuvées par l’IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s’appliquent à l’audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l’indépendance.

Nous avons obtenu de l’administrateur statutaire et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes annuels de la société pour l’exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé, dans son rapport en date du 25 avril 2025, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'administrateur statutaire est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'administrateur statutaire d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'administrateur statutaire a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'ils ne peuvent envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'administrateur statutaire a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'administrateur statutaire du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'administrateur statutaire, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'administrateur statuaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'administrateur statuaire et au comité d'audit de l'administrateur statuaire notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'administrateur statuaire

L'administrateur statuaire est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des autres informations contenues dans le rapport annuel, de la préparation et de la publication des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion et les autres informations incluses dans le rapport annuel, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec des comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Conformément à l'article 6:116, §1 du Code des sociétés et des associations, nous avons évalué les données comptables et financières historiques et prospectives reprises dans le rapport de l'administrateur statutaire dans le cadre des distributions décidées par l'administrateur statutaire du 12 décembre 2025 et nous avons transmis notre conclusion à l'administrateur statutaire."

Diegem, 29 avril 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Damien Walgrave*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Damien Walgrave BV

TRADUCTION LIBRE D'UN RAPPORT DE COMMISSAIRE AVEC UNE OPINION SANS
RÉSERVE DONT L'ORIGINAL A ÉTÉ PRÉPARÉ EN NEERLANDAIS

Colophon

Cera SC

Siège : Muntstraat 1 – 3000 Leuven
Tél. 0800 623 40 – info@cera.coop – www.cera.coop

Cera est entre autres membre de :

Union Internationale Raiffeisen (IRU)
Belgian Governance Institute (GUBERNA)
Conseil National de la Coopération



Conseil National
de la Coopération

Cera est une société coopérative agréée

Les coopératives sont par nature des précurseurs de l'entrepreneuriat socialement responsable. L'agrément garantit que Cera respecte les principes et les valeurs coopératifs.

Équipe de rédaction

Jan Bergmans
Luc De Bolle
Anja De Kimpe
Els Lefèvre
Kristien Martens
Ann Thoelen
Kristof Van Gestel
Frederik Vandepitte
Steffi Vallaey

La coordination de la partie chiffrée a été assurée par Els Lefèvre et Ann Thoelen.

Rédaction finale

Gregory Kévers

Mise en page

Raf Berckmans

Impression et finition

INNI GROUP NV - Heule

Éditeur responsable

Hilde Talloen, Cera SC, Muntstraat 1, 3000 Louvain – Numéro
d'entreprise RPM Louvain TVA BE 0403.581.960

Le rapport annuel de Cera est disponible en français et en néerlandais.

En cas de divergences ou de différences d'interprétation, seule la version en néerlandais fait juridiquement foi.

Bref historique et jalons de Cera

1998	4 juin	Création de KBC Bancassurance Holding SA à travers l'apport des activités bancaires de la Banque CERA SCRL dans KBC Bank SA. En échange de cet apport d'activités bancaires, Cera Holding SCRL détient une participation d'environ 38,5% dans Almanij SA. Cera et les Autres actionnaires stables concluent un pacte d'actionnaires en vue d'assurer la stabilité des actionnaires d'Almanij.
2001	13 janvier	Scission des parts A d'un montant nominal de 24,79 euros en parts B et D d'une valeur nominale de respectivement 6,20 euros et 18,59 euros.
	4 avril	Introduction en bourse d'Almanjora SCA à Euronext Brussels.
2004	12 juin	Approbation par l'Assemblée Générale du changement de nom de Cera Holding en Cera.
	23 décembre	Suite à la fusion qui a donné naissance à KBC Groupe (et qui a été officiellement approuvée le 2 mars 2005), le pacte d'actionnaires existant a été adapté et MRBB y a également adhéré.
2005	2 mars	Fusion d'Almanij NV et de KBC Bancassurance Holding SA et naissance de KBC Groupe SA.
2007	15 juin	Changement du nom d'Almanjora SCA en KBC Ancora SCA. Scission de l'action Almanjora selon un facteur 1,4.
	8 août	Cera et KBC Ancora portent leur participation conjointe dans KBC à 30,06%.
2008 - 2009		Dans le contexte de la crise financière, KBC Groupe émet 7 milliards de titres de capital de base, souscrits par les autorités fédérales belge et flamande, chacun pour 3,5 milliards d'euros.
2011	22 décembre	Modification des statuts prévoyant une extension des cas dans lesquels la démission de coopérateurs peut être temporairement refusée ou suspendue.
2012	11 décembre	KBC Groupe a réalisé une augmentation de capital qui lui a permis de rembourser plus rapidement le solde de 3 milliards d'euros (auquel vient s'ajouter une prime de 450 millions d'euros) des instruments de capital de base émis en faveur du gouvernement fédéral, et, en même temps, de faire partie des banques européennes les mieux capitalisées et les plus liquides. Cera souscrit 3,1 millions de nouvelles actions pour un montant de 65,9 millions d'euros. Cette opération n'entraîne qu'une faible diminution de la participation de Cera dans KBC Groupe.
2013	28 septembre	Modification des statuts visant entre autres à créer davantage de flexibilité dans le cadre des futures souscriptions et démissions avec parts E.
	19 novembre	Après la vente par Cera, en bourse, de 4 millions d'actions KBC Groupe entre la mi-août et le début du mois de septembre, Cera vend 14,1 millions d'actions KBC Groupe via un placement auprès d'investisseurs institutionnels. Cera affecte le produit de la vente au rachat d'un prêt à terme accordé par KBC Bank et au remboursement (quasi intégral) des dettes à court terme auprès de KBC Bank.
2014	1 décembre	Cera et KBC Ancora confirment, avec MRRB et les Autres actionnaires stables, qu'ils prolongent leur action de concert sur KBC Groupe sous une forme actualisée pour une nouvelle période de 10 ans.
2015	décembre	KBC Groupe rembourse au gouvernement flamand tous les instruments de capital de base restants (prime comprise), et ce, cinq ans plus tôt que prévu. Le groupe a ainsi répondu à toutes les obligations financières qui lui avaient été imposées lors de la dernière crise financière et peut donc définitivement tourner la page.
2017	6 décembre	Cera déménage son siège social à l'adresse Muntstraat 1 à Louvain.
2018	juin	Dans le cadre du rajeunissement et de l'élargissement de sa base de coopérateurs, Cera a assoupli lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2018 les règles relatives à la souscription et à la démission avec parts Cera. De ce fait, il est possible depuis le 1er janvier 2019 de souscrire ou de démissionner par tranche de 50 euros (1 part E).
2024	1 décembre	Cera et KBC Ancora confirment, avec MRRB et les Autres actionnaires stables, qu'ils prolongent leur action de concert sur KBC Groupe sous une forme inchangée pour une nouvelle période de 10 ans. Les actionnaires concernés garantissent ainsi la continuation de la stabilité de l'actionariat et leur soutien au développement futur du groupe KBC. Cera, KBC Ancora, MRBB et les Autres actionnaires stables rassemblaient alors 41,75% du nombre total des actions KBC Groupe.
2025		Le nombre net de coopérateurs est passé de 401.290 à 407.704.



Cera, s'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec près de 400.000 coopérateurs enthousiastes, Cera est la coopérative la plus impliquée et la plus chaleureuse de Belgique. Ensemble, nous accomplissons plus, nous partageons plus et nous investissons mieux : dans des initiatives qui font du bien et qui relient les gens, dans des projets qui profitent à chacun d'entre nous.

Ensemble, nous prenons soin les uns des autres.



Cera SC
Muntstraat 1, 3000 Leuven
Tél. 0800 623 40
info@cera.coop | www.cera.coop